

Vol. 67

Lévis — Janvier-Février-Mars 1961

No 1

N° 713

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ORGANE DU BUREAU DES ARCHIVES
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC



DIRECTEUR
ANTOINE ROY

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa.

F
5575
R888
1961

ARCHIVES DU QUÉBEC
NO 3177
05-12-72
Acquisition

LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Prix de l'abonnement: \$5.00 par année

DIRECTION ET ADMINISTRATION

2050, Saint-Cyrille Ouest,

QUÉBEC

SOMMAIRE

Janvier-Février-Mars

1961

	<i>Pages</i>
HONORABLE JEAN LESAGE. — L'Université, l'Etat, la Culture	3
R.P. LEON POULIOT, s.j. — L'Institut Canadien de Montréal et l'Institut National	11
PAUL GAUTHIER. — "La maison du patriote", rue St. Paul, à Montréal	17
DOCUMENTS. — Mémoire pour la défense de la Neutralité des Sauvages de S. Régis dans la dernière guerre avec les Américains	20
JEAN-JACQUES LEFEBVRE. — Lignée canadienne de l'Hon. Maurice Duplessis	33
ANDRE VACHON. — Mgr de Laval et la menace Iroquoise	36
JEAN-CHARLES BONENFANT. — Les Disparus. L'honorable Maurice Le Noblet Duplessis	47
XXX. — In Memoriam. Paul Sauvé. 1907-1960	53
JEAN-JACQUES LEFEBVRE. Présidents, Bourse de Montréal, 1874-1959	57
ACTE de Naissance de Jean Talon	62
QUESTIONS	63

F
5575
R 888
1961
Réf.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES



Vol. 67

Lévis — Janvier-Février-Mars 1961

No 1

L'Université, l'Etat, la Culture¹

Au moment où, après tant d'années, je me lève une fois de plus sur cette même estrade, dans cette même salle des Promotions, ce sont les plus grandes joies d'une vie d'homme qui accourent du plus profond de sa jeunesse.

Comme je ressens, en ce moment, la signification poignante de "l'Alma Mater" et l'émotion de la reconnaissance!

Ici, je suis aux sources qui ont abreuvé ma pensée et mon âme!

Vous tous, dans cette enceinte académique qui est celle d'autrefois, vous avez le visage des amitiés qui ne vieillissent jamais. Prêtres-éducateurs du Séminaire et professeurs de l'Université qui ont nourri ma génération d'exemples, de dévouements et de sciences; condisciples et camarades, tous ces témoins de l'espoir; ceux qui sont morts et ceux qui oeuvrent encore; nous nous retrouvons tous dans le miracle du souvenir, aussi bien que dans la continuité vivante de ces lieux.

Séminaire de Québec, Université Laval, quels trésors pour ceux qui ont eu le privilège d'être vos fils! Quels trésors pour tous ceux qui, en cette Salle des Promotions, ont fait l'apprentissage des grands moments qui couronnent les efforts et les labeurs! Les initiations solennelles à l'Académie St-Denys, les fêtes qui servaient de prétextes à l'art dramatique, les fanfares de la Société Ste-Cécile, ces autres fanfares qu'étaient nos concours oratoires; tous ces événements précieux qui reflétaient l'âme de la maison et qui nous orientaient vers "la prise des rubans", ce mystère à la fois triomphant et douloureux de la vocation — qui était une rupture avec l'adolescence et le cher Séminaire, en même temps que le pas décisif vers l'Université et vers l'affrontement de la vie!

¹ Discours à l'Université Laval, le 20 janvier 1961.

Aujourd'hui comme hier, Laval entoure l'un de ses fils de la même sollicitude et de la même générosité, en m'octroyant ce doctorat d'honneur. Encore cette fois, aujourd'hui comme hier, ce sont les maîtres et les guides qui ont tout le mérite. Tout au plus l'occasion me permet-elle, enfin, d'offrir mon chant de gratitude.

Quelles sont donc ces sources que j'ai trouvées ici et qui abreuvent la pensée et l'âme des générations canadiennes-françaises?

C'est le patrimoine tout entier de la civilisation occidentale, sous la lumière universelle de la Révélation et du Christianisme. C'est la filiation grandiose qui intègre chaque homme au destin millénaire de l'humanité et qui donne une direction collective et un sens infini à sa vie personnelle et finie. C'est la théologie et la philosophie. C'est l'Histoire et ce sont les Sciences. Ce sont les Arts et les Lettres. Bref, c'est l'humanisme chrétien qui suit la trace de l'homme et lui ouvre les voies, depuis les conquêtes matérielles de son milieu et l'organisation progressive de sa vie en société, jusqu'aux aboutissements mystérieux et jusqu'aux sommets secrets de sa confrontation avec l'Éternel.

Dans toutes les disciplines — dans les Sciences qui sont un humanisme quoi qu'en prétende la dialectique matérialiste, aussi bien qu'aux degrés les plus élevés du savoir spéculatif, — se maintiennent, ici à Laval, les attaches essentielles avec l'universel et avec l'humain. On m'excusera cependant d'un préjugé encore plus favorable en faveur du Droit que j'ai puisé à Laval, qui est ma carrière et qui me vaut l'honneur que vous me faites aujourd'hui. Quelle autre Faculté universitaire, ou quelle autre activité professionnelle, est-elle plus visiblement dans les liens de la tradition humaine, depuis que les hommes ont peu à peu dégagé leur individualité du bloc de l'inconscience barbare, ont ensuite harmonisé leurs rapports entre eux, en poursuivant le rêve — dont ils sont autorisés par une part de leur nature — d'une harmonie poussée à une perfection sublime parce qu'elle est fondée sur les rapports de l'homme avec Dieu, au point ultime où le concept du Droit doit rejoindre la vérité de la Justice?

Les maîtres qui nous ont formés, à Laval, étaient inspirés par cette notion à la fois historique et métaphysique du Droit; pour eux, le droit romain, le code Napoléon ou la loi commune des Britanniques n'étaient, à la vérité et profondément, que les étapes d'un mouvement constant de la conscience vers ce point de rencontre des lois humaines et de la justice divine. Leur enseignement n'était ni un entraînement technique, ni une simple préparation professionnelle; mais le pur alliage de l'illumination spirituelle, de la connaissance intellectuelle et de la formation

morale qui sont les matériaux d'un caractère d'homme et les éléments d'une sagesse.

Est-il possible de demeurer fidèles, aujourd'hui, à l'humanisme chrétien, idéal de tant de générations qui étaient en quête de l'homme complet? Le patrimoine des connaissances s'est tant multiplié qu'il est impossible à l'individu d'en porter désormais tout le fardeau. L'homme complet de la Renaissance et de l'époque classique pouvait encore réunir la somme de l'acquit humain. Quel cerveau électronique pourrait aujourd'hui réussir le même exploit?

Il faut donc maintenant choisir dans l'abondance des nourritures offertes à l'esprit et tout choix implique une privation. La spécialisation, devenue absolument inévitable, doit-elle marquer la mort de la culture générale et de cet humanisme chrétien qui était la sève de notre enseignement classique et universitaire?

Le problème nous bouleverse, dans notre pays du Québec comme partout ailleurs. Nos meilleurs esprits se consacrent avec énergie et une patience méthodique aux solutions. D'autres, plus pressés que prudents, font mine d'aller aux extrêmes. Un vent de réforme — une sorte de renaissance — court sur notre enseignement à tous ses degrés et, pour la première fois peut-être, la masse de notre population en est atteinte. Cette passion populaire pour l'éducation est même l'un des signes salutaires de l'époque.

Faut-il s'inquiéter des rajustements nécessaires? Ils s'effectuent déjà, dans les programmes et dans les institutions, sans anarchie comme sans hésitations. On modifie l'accessoire, mais on consolide l'essentiel. On réaménage les accidents sans toucher à la substance. On pratique un choix dans le bagage des connaissances humaines, mais on ne veut rien sacrifier de ce qui est humain. Nos institutions, notre Université, notre Séminaire possèdent en eux toutes les puissances de l'adaptation, puisque ce sont les puissances de la vie. Ils ne sont prisonniers d'aucune contingence car jamais ils ne se sont identifiés à ce qui passe; tout leur effort, au contraire, a été de tourner la face des générations vers ce qui est éternel.

Cela, rien ne devra jamais le changer! Rien ne *pourra* jamais le changer! C'est immuable, comme la Vérité.

Axée sur le double universalisme des humanités et du Christianisme, l'Université a été et demeure néanmoins le foyer créateur, en même temps que le moyen d'expression, d'une culture nationale canadienne-française.

Tous les mouvements culturels du Canada français sont issus, jusqu'ici, presque exclusivement de l'Université, qu'il s'agisse de l'avancement des sciences, de la recherche sociologique, de l'essor des lettres et même d'une éducation populaire encore en germe. Tous les grands mouvements de la survivance ethnique et culturelle, depuis les congrès de la langue française, la documentation historique jusqu'à la thésaurisation folklorique, ont eu leur origine à l'Université, ou tout au moins ont trouvé leurs meilleurs appuis chez le personnel universitaire.

C'est bien là, en effet, le rôle d'une véritable Université; elle est la manifestation par excellence de la culture d'un peuple. Mais l'Université ne peut être abandonnée à ses seules forces. La communauté qu'elle inspire doit faire fructifier son oeuvre et l'étendre en l'assimilant. L'Etat, comme émanation de cette communauté et comme responsable de son avenir, doit accomplir la tâche qui est la sienne, de concert avec l'Université, en collaboration avec elle, et selon les fonctions respectives de leur ordre et de leur liberté.

C'est pourquoi le gouvernement du Québec propose actuellement la création d'un ministère des Affaires culturelles, dans lequel nous plaçons de grands espoirs. Ses devoirs ne seront pas nouveaux. L'office de la langue française s'associe aux fidélités maintenues depuis nos origines. Le Département du Canada français d'outre-frontières correspond à la fraternité qui a résisté à toutes les séparations imposées par les dures nécessités. Le Conseil provincial des Arts est la manifestation d'un peuple exceptionnellement doué pour le culte de la Beauté et, enfin, la Commission des Monuments historiques est l'illustration de nos attachements sans défaillances.

Tous ces objectifs assignés au ministère des Affaires culturelles étaient déjà poursuivis, non seulement par l'Université, mais par l'admirable floraison de nos sociétés nationales qui, dans leurs domaines particuliers, travaillent depuis toujours à la grande oeuvre du patriotisme et de la culture.

Combien de dévouements se sont exercés avec fruit dans tous ces groupements qu'il est si heureusement impossible d'énumérer; dans cette Société St-Jean-Baptiste aux longues traditions, dans l'ACFAS consacré à des impératifs nouveaux, dans le Conseil de la vie française, ce clairon sonnait le rassemblement de la "diaspora" canadienne-française, et jusque dans ces chapelles plus modestes où éclate notre personnalité si riche de diversités dans les lettres, les beaux-arts et la musique!

Aucune de ces initiatives ne peut être remplacée par un ministère du gouvernement ou par des organismes de l'Etat. La culture d'un peuple est un jaillissement spontané de son âme; elle est un élan de la liberté, du travail et de la pensée. Elle ne peut être imposée du dehors et tous les Etats qui ont voulu établir une culture nationale sur l'artifice des lois ou des contraintes, n'ont abouti qu'à tarir les sources elles-mêmes de la création; la culture, chez eux, n'a été que le masque nouveau des barbaries antiques. Si l'art est une collaboration entre Dieu et l'artiste, il va de soi que moins le gouvernement fera intrusion dans le dialogue sacré, mieux il aura tenu son rôle.

Là, comme dans tout ce qui touche à l'individualité du citoyen en ce qu'il possède de plus précieux, partout où la frontière des valeurs spirituelles et des données matérielles demeure dans un équilibre délicat, le rôle de l'Etat ne peut se résumer qu'à un supplément d'efforts, à une collaboration, à une coordination. L'Etat n'abolit rien; il aide, soutient et renforce le tout.

Aussi, l'Université dans sa liberté académique, nos groupements artistiques, nos sociétés savantes, nos associations patriotiques dans leur action innombrable, ne trouveront-ils toujours au nouveau ministère des Affaires culturelles que ce qu'ils ont le droit d'attendre de l'Etat et de la communauté; une aide et un soutien qui donneront plus de force à leur libre rayonnement.

Depuis les premiers jours de notre histoire, cette volonté de rayonnement culturel, et notre existence ethnique elle-même, ont été bien des fois considérées comme la folie d'un défi à toutes les données matérielles de la nature et des faits. La nécessité de cet îlot français et catholique, dans la masse étrangère d'un continent, a soulevé autant de doutes que de difficultés. Plus encore aujourd'hui, dans l'éclatement du monde et la confusion des peuples, la durée de cette poussière perdue au sein d'un univers en bouleversement n'obéit-elle pas à des raisons que la raison elle-même ne connaît pas?

Quelle serait cette raison d'être du peuple canadien-français? Quelle est donc cette certitude intérieure de son destin, invisible du dehors, mais si profondément vivante que jamais les Canadiens français n'ont véritablement douté d'eux-mêmes?

L'un des plus grands maîtres qui ait illustré une chaire de Laval, Mgr L.-A. Paquet, donnait sa réponse, au début du siècle, devant la société nationale dont nous soulignons, il y a un moment, l'oeuvre féconde: — "Notre mission, disait-il, est moins de manipuler les capi-

taux que de transformer les idées ; elle consiste moins à allumer les feux des usines qu'à maintenir et à faire briller au loin la flamme de la religion et de la pensée".

Dans cette définition devenue célèbre, les uns ont vu "un messianisme nationaliste" recouvrant un arrière-plan de frustrations et de jalousies. D'autres — même parmi les nôtres — y ont vu une stérile évasion des réalités et cette sorte d'idéalisme impossible qui est la consolation, en même temps que l'excuse, des pauvres et des impuissants.

Et pourtant, l'impossible est devenu réalité. Le chemin parcouru par le peuple canadien-français depuis plus de trois siècles est le chemin même qui abolit la distance entre l'idéal et les faits. Le fait canadien-français n'est-il pas aujourd'hui une condition de vie pour le Canada tout entier ? L'existence du Commonwealth, comme famille des races et lien des continents, n'est-elle pas sortie des pragmatismes politiques qu'il fallut improviser devant le problème posé par ce petit peuple canadien-français trop têtu pour consentir à mourir ? Et cette même communauté, en apparence pauvre et impuissante, n'est-elle pas aujourd'hui l'un des grands peuples missionnaires de l'univers ?

Le passé et le présent peuvent donner du coeur aux pusillanimes, mais suffisent-ils pour étouffer les angoisses devant l'avenir ? Comment une vocation de l'esprit que décrivait le maître de Laval pourrait-elle subsister devant le triomphe universel du matérialisme ?

Il est vrai que le peuple canadien-français a manié bien peu de capitaux et qu'il a allumé de trop rares feux d'usines, comme s'il était demeuré consciemment à l'écart — et en marge — de toute une époque dont les formes d'organisation et les méthodes d'action ne correspondaient ni à son tempérament, ni à son histoire, ni à son idéal.

Mais l'époque nouvelle n'impose-t-elle pas que soit comblé désormais l'abîme entre la matière et l'esprit ? L'état matériel de l'humanité ne clame-t-il pas aujourd'hui la nécessité de l'avènement de l'esprit ? La solution des problèmes les plus essentiellement matériels, — comme ceux de la production et de la distribution des biens de la terre dont dépendent la paix ou la guerre — n'est déjà plus exclusivement la solution des économistes. La seule solution apparaît, de plus en plus, comme celle des philosophes qui exigent de l'humanité, ainsi qu'on l'a dit, un "supplément d'âme", comme condition de son salut même matériel.

Manquaient-ils de réalisme les maîtres et les guides du peuple canadien-français, alors que les événements leur donnent aujourd'hui

raison? Des impératifs nouveaux nous attachent donc à l'idéal ancien d'un humanisme chrétien et d'une vocation spirituelle. Malgré leurs faiblesses et leurs fautes, malgré, en particulier, les défaillances de leur vie publique qui apparaissent trop souvent aux yeux scandalisés des autres comme la trahison des valeurs qu'ils professent, les Canadiens français continueront de faire tout simplement de leur mieux pour ne pas enfouir l'humble talent qui leur a été confié. Ils continueront d'apporter leur pierre à la construction du monde.

C'est l'oeuvre qui doit unir l'Université, l'Etat et la communauté.

La tâche peut parfois paraître disproportionnée à nos forces. Il ne faut ni s'en étonner, ni perdre confiance, car cette disproportion a toujours été pour nous une constante et une logique de l'histoire.

Aussi, en guise de conclusion, je voudrais vous offrir les paroles de sérénité et de foi que prononçait au Canada le très jeune homme qui, en ce moment même de notre réunion, assume à Washington les responsabilités les plus lourdes qui aient peut-être jamais été chargées sur les épaules d'un homme d'Etat. Il y a près de quatre ans, M. John Kennedy ignorait qu'il deviendrait le président des Etats-Unis. Il prononçait ce qui est probablement jusqu'ici son unique discours en terre canadienne. C'était une fête académique absolument semblable à celle-ci. Il recevait un doctorat d'honneur à l'Université du Nouveau-Brunswick comme celui que Laval me décerne aujourd'hui.

Ses dernières phrases étaient un appel à la jeunesse du Canada, comme à celle de son pays. — "Nous voulons de vous, disait-il, non pas le scepticisme des cyniques, ni le désespoir des faibles de coeur. De cela, nous avons déjà une abondance. Nous vous demandons d'apporter la connaissance, la vision et l'illumination à un monde plein de trouble".

C'est le même appel que j'adresse à l'Université Laval. Phare de l'humanisme, qu'elle continue d'illuminer non seulement les voies de notre peuple, mais aussi celles où doit progresser la caravane humaine, depuis les profondeurs de l'histoire jusqu'à son arrivée glorieuse.

Jean LESAGE



LES PRODUITS DE L'ERABLE

“CITADELLE”

Sont de nos jours de précieux auxiliaires dans la cuisine moderne. D'une pureté et d'une valeur insurpassables, ils font des desserts délicieux en même temps que nutritifs.



**Les Producteurs du Sucre d'Erable
du Québec**

Bureau: Edifice Desjardins,

Avenue Bégin, Lévis.



L'Institut Canadien de Montréal et l'Institut National

Par Léon POULIOT, s.j.

Collège Sainte-Marie, Montréal

Après avoir raconté la crise que connut l'*Institut Canadien* de Montréal en 1858, conséquence de l'intervention de Mgr Bourget, le P. Théophile Hudon, S. J. écrit : "Labrèche-Viger et Edouard Fabre, chefs de la scission, fondèrent avec leurs amis, l'*Institut National*; celui-ci s'éteignit quelques années après, non sans avoir accompli un bon travail."¹

Il y a là une inexactitude qu'il nous paraît opportun de relever, d'autant plus qu'elle a reçu récemment une large publicité dans le bel ouvrage de M. Mason Wade : "The French Canadians"².

Que l'*Institut Canadien-Français*, fondé en mai 1858³ se soit assigné comme but de circonscrire l'influence de l'*Institut Canadien* tout court, la chose ne fait pas de doute. Mgr Bourget aura vu avec plaisir la naissance d'un organisme qui répondait si bien à ses désirs. Mais qui nous dira la part directe qui lui en revient?

Quant à l'*Institut National*, il est antérieur de six ans aux *Pastorales* de Mgr Bourget et à la crise de 1858. Comment a-t-il vu le jour et quel but lui ont assigné ses fondateurs?

A notre avis, ce n'est pas dans les règlements de l'*Institut National* qu'il faut en chercher la raison profonde, mais dans les circonstances lointaines et prochaines qui ont présidé à ses origines.

Les élections parlementaires de 1848 avaient été une première épreuve de force pour l'*Institut Canadien*. Ses membres n'étaient pas restés indifférents à la lutte. Ils y avaient participé activement, les uns soutenant Papineau, les autres, La Fontaine, avec toute la violence caractéristique de l'époque. La Belle harmonie qui régnait jusque-là dans l'*Institut Canadien* était rompue. On le vit bien quand il voulut renouveler son

¹ *L'Institut Canadien de Montréal et l'affaire Guibord* (Montréal, Beauchemin, 1938), p. 59.

² Toronto, MacMillan, 1955, 344; "The dissidents, supported by the bishop, opened the short-lived *Institut National*."

³ Le 3 mai, d'après Huguet-Latour, *ANN. de Ville-Marie*, t. 1, 184; le 14, d'après Massicotte, *B.R.H.*, 1941, 238.

conseil; il dut s'y reprendre à deux fois avant de réussir, chaque parti luttant désespérément pour le dominer et par là l'annexer à sa politique. Le parti de Papineau l'emporta.

Malgré des défections, l'*Institut Canadien* continua son chemin; il progressa, il reconstitua sa bibliothèque détruite par l'incendie de 1850; il était toujours la seule société littéraire de langue française à Montréal, la seule qui offrit au public ces conférences ou *lectures*, dont on était si friand à l'époque. Et voilà qu'il rêve d'étendre et de solidifier son emprise sur la ville. Que veut-il? Un immeuble qui abritera tous ses services et dont il sera le seul propriétaire ⁴.

Mais il est toujours dominé par le parti de Papineau. Ses membres siègent à la rédaction de *L'Avenir*; et *L'Avenir*, mal vu du parti de La Fontaine, se donne encore le tort de heurter de front le sentiment catholique. *La Minerve* du 2 décembre 1850 publie une lettre signée *Pierre*, et dont voici le contenu: "L'*Institut Canadien* blâme les Montréalais de ne pas le soutenir; il est anti-clérical, anti-catholique; il s'est réjoui de voir Pie IX exilé à Gaète, il regrette de le voir revenu à Rome. Qu'il cesse de nous mépriser avant de solliciter notre appui".

Des membres de l'*Institut Canadien* sont en pleine sympathie avec *Pierre*; et c'est pourquoi, au début de 1851, ils tentent, mais en vain, de faire bannir *L'Avenir* de la salle de lecture. A la séance du 12 juin 1851, Magloire Desnoyers présente une série de résolutions qui ont pour but d'interdire les discussions politiques au sein de l'*Institut*. Un amendement est aussitôt proposé: "Qu'il soit résolu que, aujourd'hui comme par le passé, l'*Institut Canadien* de Montréal ne soutient comme corps aucun parti politique". Et l'amendement est adopté par 76 voix contre 36 ⁵.

C'est cet échec, croyons-nous, qui est à l'origine de l'*Institut National*. On travailla d'abord dans l'ombre. *La Minerve* du 23 avril 1852 fait écho à une rumeur selon laquelle on s'efforce de ruiner sans bruit l'*Institut Canadien*; la direction en est émue, elle crie à la persécution, elle a peur. Et pour empêcher le désastre, elle consentirait volontiers à se donner comme président et vice-présidents des membres aux idées modérées, moins compromis devant l'opinion publique ⁶.

La rumeur n'était pas sans fondement. Une lettre insérée dans *La Minerve* du 10 novembre 1852 nous apprend qu'il était question, de-

⁴ *La Minerve*, 16 avril 1852. Rapport du comité nommé par l'*Institut Canadien* pour étudier ce problème.

⁵ Hector Berthelot, *Le Bon vieux temps* (Montréal, Beauchemin, 1924), 99. Aussi Massicotte, *B.R.H.*, 1941, 236.

⁶ Lettre signée *On-dit*.

puis le mois de février, de fonder une nouvelle société littéraire à Montréal. Mais quel nom lui donner? On songea d'abord à l'*Institut Catholique*. Mgr Bourget pressenti, approuva; mais, cet Institut Catholique, ajoutait-il, devrait se recruter chez les Irlandais comme chez les Canadiens français⁷. La suggestion ne fut pas agréée, et pour cause. Comme il existait déjà un *Institut Catholique Irlandais*,⁸ le nouveau venu risquait de ne pas avoir ses coudées franches, sans parler des inconvénients inhérents à l'organisation et au fonctionnement d'une société littéraire bilingue et bi-ethnique. Mais surtout, si, comme nous le pensons, on voulait, sous le couvert d'une société littéraire, miner l'influence politique de l'*Institut Canadien*, les Irlandais n'avaient rien à faire dans cette galère.

On se ravisa donc, et le 17 avril 1852 Mgr Bourget acceptait d'être le patron de l'*Institut National*. Il disait tout le bien que peuvent faire des laïques instruits et louait la décision de ne garder dans la bibliothèque du dit Institut que des bons livres.⁹

L'heure de l'action a sonné; croyons-en *La Minerve* du 22 mai:

Institut National. Nous avons le plaisir d'apprendre à nos lecteurs qu'il s'est formé dans cette ville une nouvelle société littéraire, dont le but est de procurer à la jeunesse de toutes les classes un moyen facile de puiser des connaissances utiles. L'un des objets louables que cette association a pour but de réaliser est d'avoir une chambre de nouvelles que les marchands pourront fréquenter avec avantage et une bibliothèque d'ouvrages choisis et recommandables sous tous les rapports.

Plusieurs amis réunis un soir, vers la fin du mois dernier, prirent la détermination de fonder cette société et de faire appel au patriotisme et à la générosité des citoyens, et nous devons le dire, l'expérience a prouvé qu'ils ne pouvaient mieux s'adresser, comme nous le ferons voir bientôt, en donnant, dans notre prochain numéro probablement, un rapport détaillé de l'état de la société et en publiant les règlements et les noms des officiers. Il suffira de dire, pour le moment, que J.-L. Beaudry, écrivain, a été porté à la présidence par le choix judicieux des membres.

Comme on le voit, l'*Institut National* poursuit le même but que l'*Institut Canadien*: répandre les connaissances utiles, éclairer le peuple.

⁷ *AAM. Lettres de Mgr Bourget*, t. 7, 273-274. A. M. J.-L. Beaudry, 14 avril.

⁸ L'illustre converti américain Brownson donnait, en ce moment même, des conférences à Montréal, sous les auspices de l'*Institut Catholique Irlandais*.

⁹ *AAM. Lettres de Mgr Bourget*, t. 7, 275-276. A. M. M. U. Baudry, Ouimet et Jodoin.

Et il emploie les mêmes moyens : salle de lecture, bibliothèque et il organisera, lui aussi, des conférences publiques. Il offre en plus une double garantie : le patronage de l'évêque et l'orthodoxie de sa bibliothèque. Il espérait par là rallier les catholiques cultivés, amis du progrès intellectuel, mais qui éprouvaient un véritable malaise devant la conception que l'*Institut Canadien* se faisait de sa bibliothèque et surtout devant les idées trop avancées, voire impies affichées ouvertement par les chefs.

La première conférence publique de l'*Institut National* eut lieu le 26 mai 1852. Après le discours d'ouverture de Toussaint Pelletier, M. T.-J.-J. Loranger répond à la question suivante : "Quels sont les avantages et les désavantages du roman comme genre littéraire?" Et ce fut un beau début : "La salle était remplie et la réunion comptait surtout une forte proportion de citoyens d'une haute respectabilité, de position et d'influence dans la société montréalaise ¹⁰".

Cependant on ne signale pas la présence de Mgr Bourget, Patron de l'*Institut National*. Le sujet traité par Loranger n'était pas de nature à intéresser l'évêque de Montréal, des hommes sérieux de l'époque ayant fort peu d'estime pour le roman ¹¹. Mais comme c'est la première manifestation publique de l'*Institut National*, l'absence de son Patron ne laisse pas de nous étonner un peu.

Au début, les deux instituts coexistaient pacifiquement, sinon amicalement. On pouvait appartenir à l'un et à l'autre. C'est le cas de l'avocat Tailhades, décédé en novembre 1852; membre-fondateur de l'*Institut National*, il n'avait pas cessé d'appartenir à l'*Institut Canadien*. A la même date, M. Ossaye, second conférencier de l'*Institut National* est toujours membre de l'*Institut Canadien*.

Il n'en fut pas toujours ainsi. Au printemps de 1854, l'*Institut Canadien* voyait s'achever l'édifice qui abriterait tous ses services. Espérait-il, à cette occasion, absorber l'*Institut National*? On le croirait en lisant *La Minerve* du 8 avril :

On nous informe que les adversaires de l'*Institut National* ont fait courir le bruit que cette institution allait s'éteindre pour se fondre avec l'*Institut Canadien*. Nous pouvons informer le public qu'il n'en sera pas ainsi et que les membres de cet Institut ne transigeront pas avec leurs principes jusqu'au point de délibérer s'il leur sera défendu de proscrire les mauvais livres de leur bibliothèque.

¹⁰ *La Minerve*, 29 mai 1852.

¹¹ Dans sa dernière maladie, Denis-Benjamin Viger se félicitait de n'avoir jamais lu de romans.

La Minerve, journal ministériel se portant à la défense de l'*Institut National* et à l'attaque de l'*Institut Canadien*, en faut-il davantage pour nous convaincre que, sous prétexte de littérature et de science, l'*Institut National* et à l'attaque de l'*Institut Canadien*, en faut-il davantage pour

On nous demande pourquoi *La Minerve* n'a rien dit de l'inauguration des nouvelles salles de l'*Institut Canadien*. Nous répondons que nous n'avons pas l'habitude de nous occuper des affaires de cette institution, que nous n'étions pas présent, et que, personne de ceux qui y étaient n'a jugé à propos de nous en écrire un mot. Les autres journaux disent que Mr Fleury St-Jean et M. Galarati ont bien chanté, ce soir-là, que les orateurs ont parlé comme des Démosthènes, et que la salle était trop petite pour contenir la foule qui voulait y entrer¹².

La mauvaise humeur du rédacteur est manifeste. Mais quel en est le mobile? Notre propos n'étant pas de raconter l'histoire de l'*Institut National*, arrêtons-nous ici. Nous en avons dit assez pour établir qu'il est antérieur à l'*Institut Canadien Français*. Combien de temps a-t-il vécu? On lit dans la notice du juge Baudry: "Il travailla avec zèle à la fondation de l'*Institut National*, dont il rédigea la constitution. On sait que cet Institut a été remplacé par l'*Institut Canadien Français*¹³." D'après E.-Z. Massicotte, qui a consulté le bottin montréalais "l'*Institut National* n'aurait vivoté que jusqu'en 1855"¹⁴. L'*Institut Canadien Français* et l'*Institut National* avaient pour but l'un et l'autre de combattre l'*Institut Canadien*. Mais la précision historique ne nous permet pas de confondre l'un avec l'autre.

Léon POULIOT s.j.

¹² *La Minerve*, 9 mai 1854.

¹³ *L'Opinion Publique*, 20 janvier 1876.

¹⁴ *B.R.H.*, 1941, 238.

Quand

— en l'an 2000,
— on écrira l'histoire
— du Canada français,
— il ne faudra pas omettre:



J.-ALEX. THÉRIEN, c.c.s., président

IMPRIMEURS
LITHOGRAPHERS
STUDIO D'ART
• ÉDITEURS •

8125, SAINT-LAURENT + MONTRÉAL 11 + DU. 8-5781

"La maison du patriote", rue St-Paul, à Montréal¹

Par PAUL GAUTHIER

Montréal

Située sur le côté nord de la rue Saint-Paul, entre la rue Saint-Vincent et la place Jacques-Cartier, cette vieille bâtisse s'allonge en profondeur jusqu'à la petite rue Saint-Amable.

Il semble raisonnable d'avancer que cette maison existait déjà au début du siècle dernier et que sa construction pourrait peut-être remonter aussi loin que l'année 1775 ou à peu près.

Au "Livre-terrier" publié dans les "Mémoires de la Société historique de Montréal" en 1917, l'on voit que Denis Viger (père de Denis-Benjamin) au cours des années 1768, 1775 et 1779, se rendait acquéreur des terrains ayant front sur le côté nord de la rue Saint-Paul, entre la rue St-Vincent et la future place Jacques-Cartier.

L'on sait que ce "Livre-terrier" ne fait mention que des mutations des terrains du vieux-Montréal, sans toutefois indiquer si des bâtisses existaient sur ceux-ci.

Si l'on s'en rapporte à un article de M. E.-Z. Massicotte sur Denis-Benjamin Viger, publié en 1941, dans le *Bulletin des recherches historiques*, il y aurait lieu de croire que les lots appartenant à Denis Viger, père, rue St-Paul, étaient déjà bâtis, du moins en partie, dès 1772.

Voici d'ailleurs ce que dit M. Massicotte à ce sujet dans l'article précité: "Le 30 juin 1772, Denis Viger, entrepreneur menuisier de Montréal, âgé de 31 ans, épousait à St-Denis-sur-Richelieu, Charlotte-Périnne Cherrier, fille d'un notaire marquant." "Par ce mariage, l'entrepreneur Viger devenait allié aux familles Papineau, Cherrier, Lartigue qui, toutes, devaient tenir rang dans notre vie nationale."

Et M. Massicotte d'ajouter: "Le nouveau couple demeurait à l'encoignure nord-est des rues St-Paul et Saint-Vincent, et c'est là que naquit le 19 août 1774, Denis-Benjamin Viger. Il grandit donc à quelques pas de la demeure de son oncle, le chirurgien Lartigue; à quelques pas aussi du Collège de Montréal, alors dans l'ancien château de

¹ Communication faite à la Société historique de Montréal, réunion du 28 octobre 1959.

Vaudreuil, sis au bas de la place Jacques-Cartier. C'est dans cette institution qu'il fit ses études."

Dans ce même article, il est rapporté que Dame Denis Viger, devenue veuve en 1805, décidait de faire le partage de ses biens en 1814.

Il est probable que c'est à partir de cette date que Denis-Benjamin Viger devint le possesseur de la bâtisse que l'on surnomma plus tard, "la maison du patriote".

Chose certaine, en 1847, Denis-Benjamin Viger est le propriétaire de cette maison du patriote, ainsi que d'autres bâtisses, en bordure nord de la rue St-Paul, entre la rue St-Vincent et la place Jacques-Cartier, ainsi qu'en font foi les rôles d'évaluation foncière de la Ville de Montréal, conservés aux Archives municipales.

Notons ici, que vraisemblablement, Denis-Benjamin Viger n'a jamais habité cette maison dont il conserva la possession jusqu'à sa mort survenue le 13 février 1861.

Dans la disposition de ses biens, le défunt léguait ses propriétés de la rue St-Paul à son cousin germain Côme-Séraphin Cherrier. Ce dernier en fut également possesseur jusqu'à son décès le 10 avril 1885. A partir de cette date, ce sont les demoiselles Philomène Charlotte Cherrier et Marie-Joséphite Cherrier, veuve de Denis-Henri Sénécal qui en sont les propriétaires.

En 1912, le tout passe aux mains de la succession Frederick D. Monk. En 1943, Paul Boudrias "fils" succède à la succession Monk, à titre de propriétaire des maisons susdites. Enfin, en 1959, les rôles d'évaluation foncière de la ville de Montréal nous révèlent que la "maison du patriote" est la propriété de Boudrias Laflamme Inc.

En définitive, l'on peut affirmer que cette maison, pendant plus d'un siècle fut la propriété exclusive de deux célèbres familles montréalaises de l'époque, les Viger et les Cherrier.

Jusqu'ici tout va bien. Mais là où les choses se compliquent, c'est lorsqu'il s'agit de déterminer de façon positive l'origine de cette appellation de "maison du patriote".

Faute de documents pour nous éclairer à ce sujet, nous devons forcément nous en tenir aux conjectures.

Il est fort possible que cette vieille bâtisse ait pris cette désignation au cours des ans, tout simplement parce que son propriétaire, à l'époque des troubles de 1837, n'était nul autre que Denis-Benjamin Viger, emprisonné comme l'on sait pendant dix-neuf mois durant la rébellion. D'après L.-O. David, "Denis-Benjamin Viger occupa une grande place

dans notre histoire politique pendant un demi-siècle et fut avec Papineau, Morin et Duvernay, l'un des chefs les plus habiles et les plus estimés des Patriotes avant 1840".

Il est également possible qu'une certaine statue en bois, accrochée au flanc de cette maison pendant nombre d'années et représentant un ancien Canadien,² vêtu du capot traditionnel et chaussé de souliers de boeuf, ait donné naissance à cette appellation de "Maison du patriote". Car semblable statue ornait jadis la façade de cette bâtisse dont le rez-de-chaussée fut occupé pendant plus de 75 ans par un débit de tabac. Cette statue servait d'enseigne et aurait induit les passants à voir en elle l'effigie d'un patriote.

Pour être honnête, je dois dire ici que cette dernière hypothèse provient de M. Ubalde Baudry, président de notre Société historique de Montréal.

J'ajoute en terminant qu'il y a place encore pour d'autres hypothèses relativement à la dénomination de cette maison antique du vieux Montréal. Pour mon humble part, j'ai bien l'intention de m'en tenir à celles que je viens d'énoncer, car jusqu'à preuve du contraire, elles se rapprochent le plus de la vérité.

Paul GAUTHIER,

Membre de la Société historique de Montréal.

² Voir photo dans volume: "Vieux manoirs, vieilles maisons", p. 9, publié par la Commission des Monuments historiques de la province de Québec, 1927.

"Au Vestement du Livre Enr."

159, Giroux - LORETTEVILLE

**Spécialités: Reliure - dorure - tous genres de boîtes
en carton pour bibliothèques.**

Propriétaires: René SAVARD, B.L.S., Gérant des ventes et des achats,
Bernard DORÉ, Gérant de production.

DOCUMENTS

"Mémoire"

Pour la défense de la Neutralité des Sauvages de S. Régis dans la dernière guerre avec les Américains.

Après recensement fait il y avait en 1812, 140 chefs & guerriers, dont 30 a peu près sont morts, les uns en guerre & les autres de maladie. les 30 sont remplacés aujourd'hui par ceux qui étaient alors trop jeunes & qui peuvent aujourd'hui porter les armes en Ce nombre de 30. de manière qu'encore aujourd'hui toute la tribu de S. Régis est évaluée à ce nombre de 140 Chefs & guerriers.

Lors du Traité de paix en 1783 ou la ligne provinciale fut fixée au 45° de latitude septentrionale, il arriva malheureusement qu'une partie du Terrain sauvage se trouva dans la province de New York, et l'issue d'une guerre contre les Américains, dans laquelle la totalité des sauvages avait bien mérité du gouvernement, plusieurs émigrés de differens villages, à qui les sauvages de S. Régis avaient accordé un asile dans leur village à condition qu'ils ne troubleraient jamais la paix publique, trouverent très mauvais que les chefs du village allassent traiter avec le gouvernement américain, pour s'assurer cette portion de leurs terres qui se trouvait au delà de la ligne par le nouveau traité de paix entre les deux gouvernements, & conçurent dès lors le projet de les supplanter dans la suite aussitôt que l'occasion s'en présenterait. Ils communiquèrent leurs sentiments à leurs enfants qui font une petite partie de la tribu existante aujourd'hui à S. Régis. C'est delà que viennent tous les troubles & divisions qui existent maintenant dans le village; C'est là qu'a commencé cette haine contre les sauvages du village, qu'on a appelés *américains*, parcequ'il était nécessaire que quelques uns d'entreux allassent tous les ans en Amérique pour percevoir les rentes de leurs terres. le gouvernement n'a jamais désapprouvé les démarches ni exigé d'eux qu'ils abandonnassent les possessions qu'ils avaient de ce côté; & les avantages qu'ils en ont retirés ont toujours été Communs à tous jusqu'en 1812 qu'a éclaté la division parmi eux.

Lorsque les Américains prirent S. Régis le 23 octobre 1812, la moitié du village composée en partie de ces émigrés ayant à leur Tête quatre à cinq Chefs du village, se retirèrent de l'autre côté du fleuve dans une isle. Pour l'autre moitié qui restait au village, (nayant encore eu aucun ordre d'en partir) Les Américains leur signifèrent qu'ils exigeaient (sic) d'eux qu'ils demeuraissent au village pendant la guerre

sans prendre aucun parti ; qu'autrement ils perdraient toutes les possessions qu'ils avaient en Amérique & que de plus leur village serait livré aux flammes & entièrement rasé. Dans cette incertitude, ils écrivirent par leur missionnaire, Mr Rousse à Son Excellence Sir George Prévost qui leur répondit par Mr Brenton ¹ *qu'il n'avait pas intention de remuer les sauvages de leur village ; qu'ils y demeurassent tranquils s'occupant à leurs travaux ordinaires & que néanmoins les présens annuels leurs seraient distribués comme à l'ordinaire.* Cette disposition de Son Excellence fut confirmée aux Sauvages par une lettre de Mr Roux ². Supérieur du Séminaire de Montréal, qui après une conférence avec Sir George Prévost écrivit à Mr Rousse "qu'il pouvait faire revenir au village Ceux de ses sauvages qui s'étaient réfugiés à l'autre côté du fleuve, que l'intention de Son Excellence était que dans les circonstances critiques où ils se trouvaient, ils demeurassent neutres & s'occupassent à leurs travaux ordinaires." Il y a encore deux lettres au sujet de cette neutralité de Mr Brenton à Mr Roux qui les a conservées & que l'on peut consulter au besoin. Monseigneur Lévêque Catholique de Québec a eu aussi avec Sir George plusieurs conférences sur les sauvages de S. Régis & peut être consulté là dessus.

Lorsque les Américains exigèrent la neutralité des sauvages de S. Régis, ils leur défendirent en même tems la chasse du chevreuil qui est assez abondante au delà de la ligne. Les sauvages leur ayant répliqué qu'une telle défense les réduisait à la mendicité par ce que leurs récoltes ne leur suffisaient pas pour tout l'hiver, alors ils leur promirent en dédommagement de leur donner des rations tant que cette défense durerait. Ce que les sauvages acceptèrent d'abord sans consulter & sans y penser aucun mal. Mr Rousse leur missionnaire alors ayant été instruit de cette disposition fut très mécontent & leur refusa d'abord sagement les sacrements de l'église, quoiqu'ils puissent dire qu'ils ne s'étaient engagés à rien qu'à demeurer neutres selon l'intention de son Excellence, pour conserver leurs biens & leur village. Il écrivit cependant à la prière des sauvages une lettre communicable à Son Excellence ; & eut pour réponse *de ne pas inquiéter les sauvages qui tiraient les rations à la rivière aux Saulmons, pourvu qu'ils n'enfreignissent point la neutralité que le gouvernement exigeait d'eux & qui était fort raisonnable.* ³ Après cette réponse il cessa de prêcher contre les rations.

¹ Lettre de Mr Brenton du 15 déc. 1812, l'original à S. Régis & une copie légale à Québec entre les mains de Mgr Lévêque.

² Lettre de Mr Roux du 22 déc. 1812, l'original à S. Régis & une copie légale à Québec entre les mains de Mgr L'évêque.

³ Lettre de Mgr L'évêque de Québec du 16 mars 1815. L'original à S. Régis & une Copie légale à Québec entre ses mains.

Trois Sauvages seulement du village de S. Régis ont combattu pour les américains pendant la guerre & ne sont revenus au village qu'à la paix. Ce missionnaire crut de son devoir de donner aussitôt avis de leur retour à Sir John Johnson qui les y a laissés jusqu'à présent. deux autres ont été au feu de Niagara seulement & sont revenus aussitôt.

Dans le tems que les neutres tiraient les rations à la riviere aux Saulmons, un officier américain sans ordre supérieur, ayant donné en abondance de l'eau de vie aux jeunes gens, en gagna une vingtaine à qui il donna des fusils qu'ils recurent malgré les chefs, mais dont ils ne se servirent jamais; car dans la même semaine à mesure qu'ils reprenaient leur raison, ils se repentirent & revinrent au village. Les Chefs firent des Plaintes aux officiers supérieurs & celui qui avait ainsi perverti les jeunes gens fut fort blâmé. ils ne s'en tinrent pas là; pour se justifier pleinement ils chargerent Mr Rousse de faire au gouvernement un rapport fidel de ce qui venait d'arriver & d'exprimer à son Excellence qu'ils étaient prêts s'il l'exigeait de fermer pour toujours l'entrée du village à tous ceux qui avaient ainsi failli à la honte du village.⁴

Quant aux ordres qu'on dit avoir été donnés aux sauvages de S. Régis de joindre les armées de Sa Majesté, en supposant qu'ils aient regardé aussi les Neutres, car les autres étaient aussi appelés sauvages de S. Régis, pourquoi ne les a-t-on pas montrés. le Missionnaire aurait été le premier à les faire observer. on ne lui a montré que des papiers falsifiés qui n'étaient rien moins que des ordres. Le Lieutenant Leclair est venu plusieurs fois sans ordre requérir les sauvages du village pour l'accompagner. Témoin le Col. McDonell, témoin le Cap. Sherwood qui ont vu un de ces papiers qu'il appellait ordres. il a menacé souvent de mettre le feu au village & de le raser disant qu'il avait des ordres à cet effet & s'est tellement attiré la haine des sauvages par ses mensonges qu'il n'était plus écouté lorsqu'il disait avoir des ordres. un officier cap. dans le département est venu aussi, dit-on, avec des ordres du chevalier Johnson, mais il ne les a signifiés qu'à deux sauvages seulement qu'il a trouvés à la Cantine & qui lui ont dit qu'ils s'en tenaient à la lettre du gouverneur général. Ceci est d'après le rapport du capitaine lui meme. il est plus que probable que si les sauvages neutres eussent été réquis & par la meme autorité & par la meme voie qu'ils ont reçu leur neutralité, ils auraient obéi; mais ils ont été si souvent trompés qu'ils n'ont pas voulu risquer la perte de leur possessions & de leur village sur la parole de Personnes qui les trompaient. Ils ne se sont jamais crus américains pour cela; & ont toujours invoqué le nom du Roi comme de

⁴ Lettre de Mr Rousse du mois sept. 1813. L'original à S. Régis & une copie légale à Québec entre les mains de Mgr L'évêque.

leur Pere & premier Chef, au lieu qu'ils ne traitent les autorités en Amérique que du nom de *Freres*, ne les reconnoissant point pour leurs maitres.

Pendant le Cours de la guerre, les emigrés ou fils d'emigrés dont il a été parlé au commencement de ce mémoire, parvinrent enfin à se faire nommer chefs & obtinrent des médailles de differens officiers du département; & quoi qu'ils n'eussent pas été acceptés par la nation comme *Chefs de village*, s'immiscerent à la gestion Des terres sauvages & des Isles du haut Canada de Concert alors avec les quatre ou cinq vrais Chefs qui avaient quitté le village, & qui les avaient administrées jusques là depuis très longtemps avec les neutres, avec les quels ils se sont réunis depuis la guerre avec au moins les deux tiers des guerriers, conformément à l'intention du gouvernement.

Les Nouveaux Chefs au nombre de sept à huit avec un petit nombre de guerriers, incités par un exlieutenant du Département qui ne veut entendre parler de réunion, qui a refusé lui meme à l'ordre de Sir John Johnson de retourner au village avec ceux des sauvages qui lui étaient attachés; ces nouveaux chefs ont rejeté de leur conseil & des affaires les quatre ou cinq anciens qui s'étaient réunis au village avec la majeure partie de la nation, & se sont attribués le droit exclusif de gerer avec cet exlieutenant qu'ils ont constitué leur interprete & leur agent, les terres sauvages du haut Canada, qui avaient été toujours considerées jusques là comme la propriété des seuls sauvages de S. Régis, qui les avaient établies.⁵ — Un argument contre les nouveaux chefs, est qu'ils regardent comme leur propriété les Terres de l'ancien village d'*oswekatchie* & en perçoivent les rentes tous les ans. ils reconnoissent donc par là en être sortis ou s'ils sont propriétaires d'*oswekatchie*, ils ne le sont pas de S. Régis. Les services militaires qu'on ne saurait sans doute jamais trop apprécier, ne donnent cependant pas le droit de s'emparer de la propriété d'autrui. Les anciens Chefs qui se sont réunis avec la majeure partie des guerriers redemandent donc leur propriété & veulent vivre avec leurs freres du village sur le meme pied qu'avant la guerre. Ils se plaignent fort & avec raison que les nouveaux Chefs s'emparent selon leurs besoins de propriétés des autres sauvages incapables de resister, & vendent à tort & à travers les isles cultivées, & reduisent par là des familles à l'indigence en leur enlevant leurs champs. Ils ont demandé la cassation d'un de ces contracts fait avec Mr Jh V. Koughnet, par lequel contract plusieurs familles ont été lezées. Cette demande a été

⁵ Voyez le rapport d'un conseil tenu au Sault S. Louis en 1770 par ordre de Sir William Johnson. L'original de ce rapport signé par Mr Daniel Claus est à St-Régis & une copie légale à Québec entre les mains de Mgr L'évêque.

faite par le Colonel Barclay Commissaire du Roi pour le cinquième article du traité de Gand, lequel a écouté volontiers leurs plaintes.

On veut faire un crime au (sic) Sauvages du village d'avoir vendu ou loué à l'état de New York pour une somme annuelle a perpétuité des Terres dans l'état de New York. Mais le contract est-il différent de celui que les nouveaux chefs avaient fait un an auparavant avec L'Honorable McGilvray, par lequel ils lui cédaient le lopin de Nuttfield, à raison d'une certaine somme annuelle à perpétuité. Cependant tout le monde avait approuvé ce contract & plusieurs l'avaient signé; & on n'avait pas demandé l'avis des sauvages du village. Pourquoi donc veut on que les sauvages du village demandent avis aux autres, toute la différence est que des deux gouvernements l'un a approuvé un tel contract & l'autre a refusé de l'approuver.

Les Sauvages du village, dit-on ne veulent partager leurs revenus avec les autres. Mais les autres partagent-ils les leurs avec eux? leur grande raison est le besoin & la nécessité dans laquelle ils se trouvent depuis cinq ou six ans qu'on ne leur donne plus de présents. la somme de 2000 piastres, sur laquelle il faut oter les besoins de l'Eglise & de la Mission aux quels les autres ne fournissent pas, ne suffit pas pour procurer des couvertes à tous ceux à qui on n'en donne pas. Si les affaires sont remises sur le meme pied qu'autrefois, c.a.d. si on redonne aux anciens Chefs réunis avec leurs bandes respectives, leur propriété qu'on leur a enlevée & qu'ils réclament, alors ils sont prêts à faire un partage égal. les nouveaux ne seront pas rejettés pour cela pourvu qu'ils se conduisent pacifiquement & n'élèvent plus conseil contre conseil.

Malheureusement la réunion n'est pas favorisée: il a été dit dans un conseil général assemblé à Cornwall que ceux qui se reuniraient au village n'auraient plus de présents du gouvernement. il est a espérer que Celui qui l'a dit, L'exlieutenant Leclair, qui travaille tous les jours à rompre la réunion qui s'est faite, n'aura pas toujours le pouvoir d'entretenir les troubles qui existent parmi les sauvages, & auxquels son intérêt est attaché, vivant avec son parti aux dépens des biens communs. Les Sauvages du village, dans lesquels sont compris les réunis, ont demandé à Sir John Johnson qu'il fut éloigné d'eux pour leur plus grand bien, & qu'on leur redonnat leur capitaine résident, Mr de Lorimier fils, que les nouveaux ont rejetté lui préférant celui qui les égare; & à qui (au cap. de Lorimier) ils ont écrit une lettre menacante incités à cela par cet intéressé, & dans la quelle lettre ils ont mis les seins de quelques uns des chefs reunis qui en ignoraient absolument cette lettre, dans laquelle ils lui défendent de venir à S. Régis, a été montrés à Sir John Johnson.

Il est vrai, comme le disent les nouveaux Chefs, que les sauvages du village n'ont jamais exercé aucun contrôle sur les terres du haut Canada depuis la guerre. Ils n'ont pas voulu se rendre justice à eux-mêmes pour éviter les troubles; ils ont toujours espéré que le gouvernement prendrait leur cause en considération & déciderait en dernier ressort. C'est dans l'attente de cette décision qu'ils se sont vu enlever par les nouveaux chefs depuis deux ou trois ans le peu de terres qui leur restaient du côté sud du fleuve, de manière qu'ils sont réduits à présent au seul village, dont on tente encore de les déposséder, c.a.d. qu'on veut les rendre américains malgré eux, pour faire dire vrai à ceux qui les appellent ainsi.

Quant aux déplaisirs & menaces ec (sic) que les sauvages de l'autre parti disent avoir éprouvé de la part de ceux du village lorsqu'ils étaient ivres & qui ont été quelques fois mais rarement la cause de batailles particulières, les déplaisirs ec (sic) étaient bien provoqués de la part des nouveaux, par le nom de Bostonnois ou américain qu'ils leur donnaient arbitrairement, sachant que rien ne les irritait davantage que le nom, qu'ils ont cru faire prévaloir pour en imposer plus facilement.

Ces sauvages qu'on veut mépriser si fort aujourd'hui, ont été autrefois les compagnons de guerre de Sir William & de Sir John Johnson & ont bien fait leur devoir en 1775 parce que les circonstances de leur situation n'étaient pas les mêmes alors qu'à présent. Ils sont prêts à faire encore de même pourvu qu'on assure à leurs femmes & à leurs enfants des moyens de subsistance pour l'avenir. Serait-il bien facile à présent de leur donner un autre village & d'autres terres équivalentes à celles qu'ils auraient perdues sans la prudence de Sir George Prevost, qui sans doute avait bien pesé toutes leurs raisons avant de se décider à leur accorder la neutralité. Il y a des coupables dans le village.⁶ — les uns plus, ceux qui ont combattu contre nous; les autres moins, ceux qui ont reçu des armes dans la boisson & qui sont revenus presque aussitôt à résipiscence. Mais dans le nombre, il n'y a pas un seul chef. Ce ne sont que des jeunes gens & quelques uns n'étaient que des enfants lors de leur défaillance. eh bien (sic) qu'on les punisse. Le Missionnaire a souvent demandé en vain leur punition pour le bon exemple; mais qu'on ne fasse pas porter la faute de quelques individus à toute une tribu.

Le Gouverneur général avait déclaré que la neutralité n'empêcherait pas les sauvages de recevoir les présents annuels, & depuis cinq ou six ans on ne leur en a pas donné. en 1816 Sir John Johnson avait ordonné que les sauvages de Saint Régis iraient eux-mêmes cette année-là à la

⁶ Voyez les listes.

chine chercher les Présens annuels, & que ce serait des sauvages du village, c.a.d. des neutres, ne voulant pas reconnaître les jeunes chefs. le Missionnaire lui meme fut chargé de l'ordre. Ils y allerent en effet & conduisirent le bateau à bon port à S. Régis. Qu'arrivat-il? on n'en donna pas aux sauvages du village, pas meme à ceux qui avaient été les chercher. on ne peut croire que les autorités se jouent ainsi des inférieurs, on met avec bien plus de raison la faute sur les subalternes qui agissent souvent arbitrairement.

L'ancienne coutume était de confier au missionnaire la distribution des Présens des Pauvres, dont il est le Père. Les nouveaux chefs, qui ne veulent rien avoir affaire avec le missionnaire, ont seu attirer à eux cette distribution. Les Pauvres d'à présent sont leurs femmes, leurs enfants & leurs plus proches Parens. Les vrais pauvres vont se plaindre au Missionnaire de ce qu'ils sont abandonnés à présent. que fera-t-il pour remédier à ce désordre?

Quant à cette commission du gouverneur de New York pour trois Chefs qu'on dit avoir vue, après plusieurs recherches & informations faites à ce sujet avec beaucoup de soins; on a découvert que le gouvernement américain avait résolu qu'il faudrait à l'avenir trois chefs pour administrer la réserve indienne en amérique, & a donné à un des chefs une copie de cette résolution. on peut appeler cela si l'on veut une commission pour trois chefs. S'il y a autre chose, c'est un secret qui n'est pas encore parvenu au village.

Il est à espérer que le gouvernement voudra bien prendre en considération l'état des sauvages de S. Régis; décider sur le passé & faire des règles fixes pour l'avenir, à fin de savoir à quoi s'en tenir dans le cas d'une autre guerre. Un peuple bien civilisé peut sacrifier volontairement sa propriété lors qu'il croit que la patrie y est interessé. Un peuple sauvage, encore dans l'enfance de sa civilisation n'a pas pu se résoudre à faire de lui meme un tel sacrifice, par ce qu'on ne l'exigeait pas de lui. Si ceux qui parlent si fort contre la neutralité des Sauvages de S. Régis, se fussent trouvés dans le même cas qu'eux, ils auraient peut-être fait pis, ou du moins ils n'auraient pas mieux fait.

Les troubles qui existent parmi les sauvages étant répandus au loin, il a été donné le 31 juillet dernier information au Missionnaire, par un officier d'un grade éminent en amérique, ⁸, intimement lié avec le gouvernement; laquelle information porte que le gouvernement américain avait résolu en 1812 de raser entierement le village & de confisquer ses biens,

⁸ Le colonel Hawkins, agent pour le cinquième art. du traité de Gand.

lorsqu'une partie s'était retirée à l'autre côté du fleuve; que la seule considération qui l'a empêché d'exécuter cette résolution est l'information qu'il eut que la partie la plus respectable du village était demeurée neutre, & qu'il n'y avait en général que des jeunes gens qui étaient allés en guerre. Cet officier a ajouté que s'il était nécessaire, en étant requis par le gouvernement, il pourrait donner cette assertion sous son seing. — Qu'on réfléchisse à présent & que l'on compare le bien qu'aurait pu faire une poignée de sauvages avec la perte considérable d'un village & terres de gros revenus, il serait arrivé encore pis; car, le village rasé, les américains en auraient fait une place forte à peu de frais & auraient pu par là, sinon empêcher, du moins gêner beaucoup la communication entre les deux Canadas. Donc la neutralité était nécessaire aux sauvages de S. Régis, donc ils ont plus servi le gouvernement en demeurant neutres qu'en combattant; puisque par leur neutralité il lui ont conservé une place importante, non pas précisément parce quelle est dans son état actuel, mais par ce qu'elle aurait pu être, s'ils l'eussent abandonné. Ceux d'entreux qui ont laissé le village, n'étaient, comme il a déjà été dit, que des jeunes gens qui au pis aller n'avaient rien à perdre & avaient tout à gagner; au lieu que les vrais propriétaires de Saint Régis n'avaient rien à gagner & avaient au contraire tout à perdre.

CONCLUSION DE CE MEMOIRE

Je crois avoir suffisamment défendu la neutralité des sauvages de Saint Régis; ce que je n'aurais pas fait si elle ne leur eut été spécialement accordé par le gouverneur général. Je ne pense pas en cela, quoi qu'en disent mes adversaires, avoir rien fait contre le serment de fidélité que j'ai prêté au gouvernement Britannique à Québec en 1812. Je crois plutôt avoir travaillé pour l'honneur de ce gouvernement, qu'on pourrait accuser d'inconséquence, s'il désapprouvait à présent cette neutralité, qu'il avait accordé lui même & pour de bonnes raisons. En finissant ce mémoire, dans lequel je n'ai rien avancé que je ne puisse prouver, je conseillerai à mes adversaires de lire le traité de Grand & de voir ce qui est stipulé touchant les sauvages, toute instance de leur part en faveur des procédés commencés contre les Sauvages de Saint Régis, pourrait être regardée comme une infraction de ce traité & attirer les plaintes du gouvernement américain, qui ne pourra manquer d'en être informé, les choses étant aussi publiques qu'elles le sont.

St Régis 1 aoust 1818

Jos. MARCOUX
Ptre Missre de S. Régis.

— LISTES —

PREMIERS CHEFS

qui ont établi le village de S. Régis, après la Conquete.

Joseph Teiogonsage. — *a*

Pier. Karigohe. — *e*

Pier. Tharonhiageton. — *i*

Jos. Atihentongo. — *o*

F.-X. Sonattio8ane. — *u*

Seconde Succession

Jos. Rotsog8en fils de *d*

Jac. Kanon8atase

Pierre Tires

Thomas Anatakarias *h*

J.Bte Sagosennagete — *m*

Jos. Teganiatarogen — *n*

Fr. X. ata8antha. — *mort.*

Jac. Teisterogen. — *mort.* (Ce nom apparaît plus loin à renvoi *XX*)

Troisième Succession

Laurent Taiehenre fils de *e*

Ch. ori8agehte. — *id.*

Pier. Sategaienton. — *id. mort*

Lazar Sategaronies *id.*

Joseph Soris8ane

Jos. Aiano fils de *o*

Jac. Atsiaktatie fils de *n*

J. Bte Ata8akhon fils de *i*

Ignace Nikana8aa fils de *m* grand

chef du Sault S. Louis & de S. Régis.

CHEFS

qui se sont réunis au village avec la majeure partie des guerriers.

Jacq. Teioterogen (*XX*) apparaît ci-haut. —

Math. Tehanegorens *mort*

F.X. Teiotinatage

Pierre Tegenrong8eniagon

Michel Tagariontie

N. La quatrième succession sera formée des jeunes gens qui descendent des précédents.

Thom. Tatsete. —

Mich- Teotageraton. —

..... NOUVEAUX CHEFS

.. Emigrés ou fils d'Emigrés.....

Jos. Ro8ennaniron. — soi disant grand Chef. Son Pere était Chef de l'ancien village d'*os8ekatchie*. sa mere une canadienne élevée par les sauvages.

Mich. Aronhienens. Son Pere était aussi d'*oswekatchie*. Sa mere originaire d'oneida par son Pere & d'un autre village par sa mere.

Lazar Ane8ario. aussi originaire d'*os8ekatchie*.

Alexis Taiohontagarere. Son Pere était des restes de les abénaquis qui furent chassés de S. Régis en 1770 par Sir William Johnson.

Luis Arenho. abénaquis par son Pere & par sa mere.

Régis Tehanonhianita ou *Jh Tompson* abénaquis, demeurant à S. Régis depuis à peu près 7 à 8 années.

Jacques Sarenho8ane. — Son Pere du lac des deux montagnes & sa mere d'un village étranger.

Liste de ceux qui ont failli pendant la guerre.

Ceux qui ont combattu contre nous.

Laurent onasa8enrat.

Jos. Teho8enkarag8en *mort*

Ch. Ganentagonrha *mort*

Pier. onasagenrat

Laur. Garatohon

N.B. Les deux derniers n'ont été qu'au seul feu de Niagara & sont revenus aussitôt; Ils n'avaient pas été là avec ce dessein, mais pour d'autres affaires.

Ceux qui ont reçu des armes à la riv. aux Saulmons & qui ne s'en sont pas servis.

Ls. Gaiahenrat *mort*

Th. oneratoba *mort*

Pier. Nikanagarasa

J.B. Atsitsiaks

Pierr. Kanentote

Ch. Sakoha8itha

Gasa8etha *dans le nord ouest*

Ls. Tegaientangahon *mort*
 Ign. Sarenhes. — *mort*.
 Ign. Gari8iio
 Laz. Gaieng8arateha dans le N.O.
 Ls. Tiaokenrat *mort*
 Laz. Saristo8ane
 Laz. Sotiog8es
 Jos. A8etarong8as
 Ign. Kannhioton
 Pier. Kaheroton
 Ls. Saionrene
 Pier. oronhiatagon. —

¹ L'original de ce *mémoire* est déposé aux Archives Judiciaires de Montréal (juin 1944). M. E.-Z. Massicotte, de regrettable mémoire, a bien voulu m'autoriser à en faire prendre cette copie. — A. R.

**Quelques beaux livres canadiens
en vente
aux bureaux de la revue
2050, Saint-Cyrille Ouest - QUÉBEC**

BOURASSA (Napoléon). — Lettres d'un Artiste Canadien. N. Bourassa. Paris & Bruges, Desclée De Brouwer. 1929. 501 p. in-12. br.	\$4.00
FRANQUET. Voyages Et Mémoires Sur le Canada Par Franquet. Institut Canadien de Québec. Québec, A Côté Et Cie. 1889. 213 p. in-8. br.	\$2.00
ROY (Pierre-Georges). Les Cimetières de Québec. Lévis. 1941. 273 p. in-12. br.	\$1.50
CHAPAIS (Thomas). Le Marquis de Montcalm. (1712-1759). Québec. J.-P. Garneau. 1911. XII-696 p. in-8. br.	\$4.00
CHAMPLAIN. Oeuvres de Champlain publiées sous le Patronage de l'Université Laval. Par l'abbé C.-H. Laverdière. Imprimé au Séminaire par G.-E. Desbarats, Québec. 1870. 6 vols. in-4. Reliés en 4 vols. Bonne rel. Tranches dorées. Très rare.	\$75.00
LAURENT (Jos.). New Familiar Abenakis and English Dialogues. The first ever published on the grammatical system. Quebec. 1884. 230 p. in-12. br.	\$4.00
GARNEAU (F.-X.). Histoire du Canada. Paris. Alcan. 1914-1920. 2 forts vols. in-4. rel.	\$15.00
BEDARD (T. P.). Histoire de Cinquante Ans. (1791-1841). Annales Parlementaires et politiques Du Bas-Canada Depuis la Constitution Jusqu'à L'Union. Québec. 1869. XVI-419-pp. in-8. rel. Rare.	\$9.00
SCOTT (Abbé H. A.). Grands Anniversaires. Souvenirs Historiques et Pensées Utiles. Québec. 1919. XIV-303 p. in-8. br. Illust.	\$2.25
ROY (Pierre-Georges). Index du Bulletin des Recherches Historiques. 1895-1925. 4 vols. in-8. br.	\$8.00
TANGUAY (Mgr C.). Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes. Volume 1. Montréal. in-4. rel.	\$6.00
GODBOUT (R. P. A.). Nos Ancêtres au XVIIe siècle. Dictionnaire Généalogique. 4 premiers fascicules.	\$5.00

**Pour les numéros du B.R.H. qui
vous manquent
adressez-vous au BULLELIN
2050 Saint-Cyrille Ouest
QUÉBEC**

★

**Nous pouvons vous les fournir
à bon compte**

★

**Egalement quantité considérable de
livres canadiens d'occasion
à sacrifier**

★

DEMANDEZ NOS LISTES

Lignée canadienne de l'hon. M. Duplessis¹

Par JEAN-JACQUES LEFEBVRE

Archiviste

I. GATINEAU-DUPLESSIS

Nicolas (1629-1689 Québec), présent en 1657 à l'acte de prise de possession du fief de Pointe-du-Lac, par S. Sauvaget², épousa au Cap-de-la-Madeleine, en avril 1663,

CREVIER,

Marie (fl. 1649-1679), fille de Jeanne Esnard (fl. 1649-1679) et de Christophe Crevier (fl. 1615-1662)

II. DUPLESSIS

Louis, né en 1664, décédé après 1740 (?), seigneur du fief Gastineau, sis à la Pointe-du-Lac, 1712-1723, et du chef de sa femme, seigneur du fief Sainte-Marie, épousa à Batiscan, près la Pérade, en 1710,

LEMOYNE,

Jeanne (1676-1765), Trois-Rivières, fille de Jean L., seigneur de Sainte-Marie³

III. DUPLESSIS

Jean-Baptiste (fl. 1718-1778) épousa à Trois-Rivières, 1740

VACHER-LACERTE,

Françoise (fl. 1724-1777) fille de Jean-Charles et de Claire Bergeron

IV. DUPLESSIS

Isidore, né en 1763, à Pointe-du-Lac, épousa à Pointe-du-Lac, 1791,

ROUET,

Emélie, fille de Pierre R.⁴ et de Josephte Biron.

V. DUPLESSIS

Joseph (1795-1865) épousa à Yamachiche, 14 juillet 1817

CARON,

Marie-Rose, fille d'Augustin C. et de Rose M.-Lamothe,

¹ Généalogie sommaire. V. F. L.-Desaulniers, *Vieilles Familles d'Yamachiche*, Montréal, 1900, t. III, pp.

² V. Raymond Douville. *Premiers seigneurs et premiers colons de Sainte-Anne de la Pérade*, (Trois-Rivières), 1946.

³ V. Raymond Douville. *Op. cit.*, 97-107.

⁴ V. C. Tanguay, *Dictionnaire...* VII, 45.

VI. DUPLESSIS

Joseph (1820-1896) épousa à Yamachiche, 28 juillet 1846

LEFEBVRE-DESCOTEAUX,

Louise, née en 1820, déc. entre 1856 et '66, fille de François et de Rose Thibault.

VII. DUPLESSIS

Le père, du Premier ministre, *Nérée Le Noblet Duplessis* (1855-1926), natif d'Yamachiche, avocat en 1880, bâtonnier de Trois-Rivières en 1901, avait été quatorze ans (1886-1900) député de Saint-Maurice à l'Assemblée législative de Québec. En juin 1914, il avait succédé à son beau-frère le juge Richard-Stanislas Cook comme juge à la Cour Supérieure au district de Trois-Rivières. Le juge Duplessis est décédé à Montréal en juin 1926 ^{4a}.

Sa mère, Berthe Genest, (1861-1921), était la fille de Laurent-Ubald Genest (1828-1904), avocat, qui fut longtemps greffier de la Couronne et de la paix à Trois-Rivières, et qui avait épousé à la paroisse Notre-Dame de Montréal en janvier 1856, Emma McCallum (1833-1908), née à Montréal, décédée à Trois-Rivières, fille de John MacCallum (1795-1864), major de milice, et de Flavie Raymond (1804-1877), elle-même fille de J.-B. Raymond (1757-1825), de Laprairie, député de Huntingdon (Laprairie-Châteauguay) à la Chambre de Québec de 1800 à 1808 ⁵.

La soeur de sa mère, Bernardine-Florence Genest (1860-1931), avait épousé Richard-Stanislas Cook (1850-1924), — le frère du premier évêque de Trois-Rivières — qui, reçu avocat en 1874, fut maire, bâtonnier ⁶ et député (1900) de Trois-Rivières à la Chambre de Québec, enfin juge à la Cour supérieure en 1904.

Sa mère avait, à tout le moins, un frère, Samuel Genest, (1865-1937), fonctionnaire public à Ottawa, et qui était président des Ecoles séparées d'Ottawa, lors de la promulgation du fameux règlement XVII, et dont le fils, Jean, avocat en 1922, fut juge (1946) à la Cour suprême de l'Ontario ⁷.

Un frère de son aïeul, Charles-Borromée Genest (*fl.* 1832-1880), avocat en 1863, avait été député de Trois-Rivières à Québec en 1869-1871; marié en 1885, à Caroline Brunel, leur fils, Oscar B., né à Trois-

^{4a} V. P.-G. Roy, *les Juges de la P. d. Q.* Québec, 1933, p. 196. Portrait.

⁵ *Bulletin des Recherches Historiques*, avril 1952, p. 70.

⁶ 1958, *Revue du Barreau*, 498.

⁷ 1952, *Revue du Barreau*, 358.

Rivières en 1861, ordonné en 1888, était curé de Brocton, Mass., en 1904.

Son bisaïeul maternel, Laurent Genest (fl. 1785-1846), originaire de l'Île d'Orléans, marié à Marie-Anne Panneton, en 1810, à Gentilly où il était notaire, y exerça sa profession plus de trente-cinq années (1808-1846).

Quant à sa lignée paternelle, elle a été établie il y a de longues années par l'associé professionnel et le prédécesseur de son père au siège de Saint-Maurice à la Chambre de Québec, François Lesieur-Desaulniers (fl. 1850-1908), avocat, dans son savant ouvrage, *les Vieilles Familles d'Yamachiche*⁸. Relevons quelques faits :

Les parents du juge Nérée Duplessis, Joseph Duplessis (1820-1896) et Louise Lefebvre-Descôteaux (fl. 1820-1860) et ses grands-parents, Joseph Duplessis (1795-1865) et Rose Caron avaient contracté mariage à Yamachiche respectivement en 1846 et en 1817.

Son bisaïeul, Isidore Duplessis, né à Pointe-du-Lac en 1763, — fils de J.-B. D., marié à Trois-Rivières en 1740, à Françoise Vacher-Lacerte — marié lui-même à Pointe-du-Lac en 1791 à Emélie Rouet, était petit-fils de Louis Le Noblet Duplessis (fl. 1664-1740), marié à Batiscan en janvier 1710, à Jeanne Le Moyne (1696-1765), seigneur du fief Gatineau à la Pointe-du-Lac en 1710 et du chef de sa femme, seigneur du fief Sainte-Marie, près la Pérade⁹.

Enfin, Louis Le Noblet Duplessis était fils du pionnier, Nicolas Gastineau-Duplessis (1629-1869)¹⁰, venu en Nouvelle-France avec les troupes, marié au Cap-de-la-Madeleine, près Trois-Rivières, en avril 1663, à Marie Crevier (fl. 1649-1679), fille de Jeanne Esnard (fl. 1620-1682) et de Christophe Crevier (fl. 1615-1662) de Trois-Rivières, celui-ci, tige, en ligne masculine, de l'éminente famille québécoise Crevier-Duvernay.

⁸ Tome III, Montréal, 1900, pp. 154-167.

⁹ Raymond Douville, *Seigneurs et Colons de Sainte-Anne-de-la-Pérade, 1646-1681*, Trois-Rivières, 1946, pp. 95-107.

¹⁰ R. Douville, *op. cit.*

Mgr de Laval et la menace iroquoise

Par André VACHON

Archives de la Province

A son arrivée à Québec, en juin 1659, Mgr de Laval trouva une Nouvelle-France affaiblie et désorganisée, aux prises avec un ennemi insaisissable et barbare qui, chaque jour un peu plus, menaçait sa fragile existence. Depuis dix ans bientôt, la colonie se vidait de ses forces vives à combattre l'Iroquois, dont "l'humeur guerrière et carnassière"¹ croisait à proportion même de son succès.

La population et les autorités coloniales avaient acquis la conviction que seule la destruction de l'Iroquoisie pouvait sauver la Nouvelle-France. Mgr de Laval, néanmoins, répugnait à l'idée d'annihiler les Iroquois. Mais bientôt, "après tant d'efforts inutiles et d'expériences de la perfidie de ces infidèles, écrivait Marie de l'Incarnation, Monseigneur a bien changé de sentiment; et il tombe d'accord avec toutes les personnes sages du pays, ou qu'il les faille exterminer, si l'on peut, ou que tous les chrétiens et le christianisme du Canada périssent."²

A qui ne connaît à fond le pourquoi et les conséquences terribles de la guerre iroquoise, l'attitude de Mgr de Laval peut paraître extrême et difficilement conciliable avec l'esprit de l'Évangile. D'autres solutions moins violentes ne s'offraient-elles pas au problème iroquois? C'est ce que nous voulons examiner dans la présente étude.

A l'époque où les premiers navires français abordèrent en Amérique, les Iroquois étaient déjà en guerre contre les Indiens de la "confédération laurentienne": Hurons, Algonquins, Montagnais. Quel événement avait bien pu déclencher cette guerre, dont l'origine s'estompe dans la nuit pré-colombienne? Nous savons que, chez les populations primitives qui vivent principalement de la chasse, la poursuite du gibier et la délimitation des territoires de chasse sont souvent l'occasion de contestations et de conflits entre tribus rivales. Ce facteur se retrouve sans doute à l'origine de la guerre iroquoise. Mais là ne réside pas toute l'explication. Une autre cause de guerre, chez les Hurons et les Iroquois, était la nécessité pour les uns et les autres de conserver dans chaque foyer l'équilibre entre les deux "ateliers de travail": celui de la

¹ Marie de l'Incarnation à son fils, 2 novembre 1660, dans Richaudeau, *Lettres...*, II: 188.

² La même au même, 2 novembre 1660, *Ibid.*, II: 190.

chasse et celui de la culture.³ Les Indiens du type huron-iroquois, en effet, étaient sédentaires : ils vivaient des fruits de la terre, du maïs en particulier, et de la chasse. A la femme revenait le travail de la terre, tandis que la chasse constituait, avec la guerre, à peu près l'unique occupation de l'homme. Le bon fonctionnement de la société exigeait l'équilibre entre ces deux "ateliers de travail" à l'intérieur de la famille et du clan — équilibre fréquemment rompu toutefois par la guerre et les mariages. Mais l'adoption des prisonniers de guerre permettait de rétablir l'équilibre. Souvent, la guerre n'avait d'autre but que de faire des prisonniers qu'on adopterait ensuite. Ainsi voit-on les Iroquois, après la destruction de la Huronie, poursuivre de leurs ambassades les Hurons réfugiés à l'île d'Orléans et les inviter à venir vivre en Iroquoisie où ils seraient accueillis comme des frères. Les Iroquois visaient alors à la restauration de leur équilibre social rompu par les malheurs de la guerre. Ces deux causes suffisent, croyons-nous, à expliquer la guerre iroquoise avant l'établissement des Français dans la vallée du Saint-Laurent, au début du XVII^e siècle.

Incapables de briser les efforts conjugués de leurs ennemis, les Iroquois — qui autrefois avaient habité les régions des Trois-Rivières et de Montréal — durent se replier jusqu'au sud-est du lac Ontario, dans l'actuel Etat de New-York. Davantage à l'abri des surprises de l'ennemi, les Iroquois purent désormais y perfectionner à loisir leurs institutions politiques. L'Iroquoisie devint une fédération de cinq nations, toutes du type huron-iroquois. Chaque nation avait son conseil des Anciens et sa propre politique qui, néanmoins, ne devait pas aller à l'encontre de la politique générale de la Confédération dictée par l'assemblée des représentants de chacune des nations fédérées. Au moment où ils s'attaqueront à la Nouvelle-France, les Iroquois maîtriseront une organisation politique bien supérieure à celle de toute autre nation sauvage alliée ou ennemie des Français. Les Cinq-Nations n'étaient, du reste, guère populeuses. C'est à peine si, en 1670, la nation la plus considérable pouvait armer 1200 guerriers⁴. Mais la solidité et la souplesse de leur mécanisme politique expliqueront en partie le succès de

³ Léon Gérin, *Les causes du conflit Iroquois-Huron*, dans la *Nouvelle-France*, II (1903) : 276s.

⁴ Relation de l'abbé de Gallinée, 1669-1670, dans Margry, *Mémoires et documents*, I : 128. Dans la Relation de 1659-60, le Jésuite Lallemand écrivait : "Et ce qui est le plus estonnant, c'est que de fait ils [les Iroquois] dominant à cinq cents lieues à la ronde, estans néanmoins en fort petit nombre : car de cinq Nations dont l'Iroquois est composé, l'Agneronnon ne compte pas plus de cinq cents hommes portans armes, [...] L'Onnei8theronnon n'en a pas cent ; l'Onnontagehronnon & l'Oiogehronnon trois cents chacun, & le Sonont8aehronnon, qui est le plus éloigné de nous, & le plus peuplé, n'a pas plus de mille combattants." RJ, 1659-60, XLV : 206.

leurs armes et permettront aux diverses nations fédérées de rivaliser de finesse et d'astuce avec les Européens.

Vivant au sud-est du lac Ontario, les Iroquois avaient pour voisins les Hurons, au nord du lac Ontario; et, à l'est, les Hollandais de la Nouvelle Amsterdam (plus tard la Nouvelle-York). Dès 1614, les trafiquants hollandais rencontraient les Iroquois et jetaient avec eux les bases d'une alliance commerciale et militaire. Les Iroquois s'engageaient à livrer leurs fourrures aux Hollandais, en échange de certains produits européens, dont les armes à feu. Cette alliance faisait contrepoids à celle que Champlain et les Français de la Vallée du Saint-Laurent avaient conclue avec les Hurons quelques années auparavant. Deux alliances semblables, comportant les mêmes engagements, à cette différence près que les autorités françaises jugèrent plus prudent de ne pas pourvoir leurs alliés d'armes à feu. Beaucoup plus tard, les Français consentirent enfin à échanger quelques arquebuses, mais aux Sauvages convertis seulement. Cette prudence paraît exagérée, alors que, dès 1642, les Agniers possédaient à eux seuls trois cents arquebuses, dont ils se servent, écrivait le Père Vimont, "avec adresse et hardiesse"⁵.

Deux blocs rivaux venaient de se constituer en Amérique du Nord, fondés tous deux sur une préoccupation mercantile. Fait extrêmement important qui marquera profondément et orientera toute l'histoire de la Nouvelle-France d'une part et de la Nouvelle-Angleterre d'autre part. Mais le destin des nations indiennes impliquées dans ces alliances devait être le plus tragique de tous.

Hurons et Iroquois s'engageaient à fournir des pelleteries à leurs nouveaux alliés. Or, les territoires occupés par les uns et les autres étaient pauvres en gibiers à fourrure. Mais les Hurons, contrairement à leurs rivaux, avaient de tout temps pratiqué le commerce avec les nations voisines: Outaouais et Algonquins. Ces deux nations étaient nomades, vivant presque exclusivement de la chasse, dans des territoires où abondaient les animaux à fourrure. Les Hurons avaient mis sur pied tout un système d'échanges, portant à ces nomades du blé d'Inde, du tabac, du chanvre et des produits dus à leur industrie; en retour, ils recevaient de la viande et des fourrures. Patients, rusés, beaux parleurs, les Hurons étaient passés maîtres dans l'art du commerce. Aussi devinrent-ils rapidement, entre les nations du nord et les Français, les intermédiaires indispensables de la traite des fourrures. Les Iroquois, au contraire, n'avaient pas de tradition commerciale. De plus, pour atteindre les nations nomades du nord, il leur fallait traverser le territoire des

⁵ RJ, 1642-43, XXIV: 270.

Hurons, leurs ennemis héréditaires. — L'Iroquois serait-il condamné à assister, impuissant, à l'enrichissement progressif de son rival?

Les Iroquois ne furent pas longs à concevoir un plan pour acquérir des fourrures. Avec la complicité des Hollandais, qui leur fournirent les précieuses arquebuses, ils entreprirent de détourner les fourrures de la Huronie vers la Nouvelle-Hollande. L'exécution de ce plan était fort simple: laissant les Hurons poursuivre sans entrave leur commerce avec les nations du nord, les Iroquois s'embusquaient sur le bord des rivières, aux époques où les canots hurons regorgeant de fourrures voguaient lourdement vers la colonie française, et, attaquant à l'improviste, ils massacraient les conducteurs et s'emparaient de la cargaison, qu'ils dirigeaient ensuite vers les postes de traite hollandais. Par suite de la généralisation de cette pratique "commerciale", les canots hurons se firent chaque année plus rares dans les postes de traite de la Nouvelle-France. Le revenu annuel de la traite baissa à tel point que, en 1645, la Compagnie des Cent-Associés céda son monopole à la Compagnie dite des Habitants. Celle-ci inaugura son règne par la signature de la paix avec les Iroquois (1646). Les plus grands espoirs étaient permis.

La Compagnie des Habitants ne profita guère de la paix. Dès le printemps de 1647, en effet, les Iroquois recommençaient les hostilités. Pendant ces quelques mois de trêve, ils avaient élaboré un nouveau plan: anéantir systématiquement les Hurons et se substituer à eux comme intermédiaires de la traite, mais en faveur des Hollandais. En juillet 1648, les Iroquois commençaient à mettre leur projet à exécution en s'attaquant à la bourgade huronne de Saint-Joseph, y tuant ou faisant prisonniers 700 personnes; en mars 1649, 400 Hurons périrent dans l'attaque de la bourgade de Saint-Ignace; quelques jours plus tard, c'est la destruction de Saint-Louis. Les Hurons, démoralisés et crevant de faim, se réfugient en grand nombre dans l'île de Saint-Joseph, après avoir abandonné et brûlé leurs cabanes. A Saint-Joseph, la famine est si grande, que des mères se nourrissent des cadavres de leurs enfants. Affaiblis, les Hurons sont en outre décimés par les maladies contagieuses. Ceux qui tentent de quitter l'île pour échapper à la faim tombent aux mains des Iroquois. Enfin, le 7 décembre 1649, c'est la destruction de la bourgade de Saint-Jean. C'en était fait de la Huronie. Le 28 juillet 1650, arrivaient à Québec les survivants de la nation huronne: quelque 400 personnes qui venaient se mettre sous la protection des armes françaises. Voilà à peu près ce qu'il restait d'une nation peuplée, en 1636, de 30 à 35,000 hommes.⁶ Brisés moralement et physiquement par les maladies contagieuses, les famines, par leur incapacité de

⁶ RJ, 1636 X: 312; RJ, 1652-53, XL: 222.

s'adapter au rythme de vie imposé par les exigences d'une concurrence commerciale effrénée et, au surplus, fort mal armés, les Hurons n'avaient pu résister à la poussée des arquebuses iroquoises.

La victoire des Iroquois avait été foudroyante, décisive. Il leur restait maintenant à en recueillir les avantages commerciaux. Là s'élevait peut-être la vraie difficulté. Depuis des temps immémoriaux, les Algonquins, les Montagnais et les Outaouais avaient été liés par leurs intérêts commerciaux aux Hurons et, plus récemment, aux Français. A la défaite des Hurons, les Français répondirent par une offensive diplomatique, tentant désespérément de renforcer leur alliance avec les tribus alliées. Mais l'orgueilleuse insolence des Iroquois se pliait mal aux pourparlers pacifiques : ils ne comprirent pas à ce moment qu'à la diplomatie française il fallait riposter par la diplomatie. Leur roideur et leur hostilité à l'endroit des Algonquins et des Outaouais eurent pour effet de raffermir davantage l'alliance des Français avec les Indiens pourvoyeurs de fourrures. Ainsi le profit de leur victoire échappa-t-il complètement aux Iroquois.

Mais ne désespérant pas d'obtenir un jour la maîtrise du commerce des fourrures, les Iroquois imaginèrent un plan plus audacieux encore. C'est tout le système commercial français qu'ils veulent maintenant briser. Et pour y parvenir, ils attaqueront sur tous les fronts à la fois. Aucune nation sauvage qui entretient des relations commerciales avec les Français n'échappera à leurs coups : ils porteront la guerre en Acadie, à Tadoussac, à la baie d'Hudson, au lac Saint-Jean. Ils s'attaqueront même aux Français, dans l'espoir de les chasser des bords du Saint-Laurent. Une période critique s'ouvre en 1650, qui verra souvent la Nouvelle-France à deux pas de sa ruine.

Mais les conséquences de la guerre iroquoise s'appesantirent sur la Nouvelle-France bien avant que les Iroquois ne l'attaquassent de front. Rappelons-nous, en effet, que les destinées de la colonie avaient été confiées, en 1627, à la Compagnie dite des Cent-Associés. La charte de création de cette compagnie⁷ lui donnait l'Amérique du Nord "en toute propriété, justice et seigneurie" et lui accordait le monopole de la traite des fourrures à perpétuité et, pour quinze ans seulement, le monopole des autres articles de commerce, à l'exception de la pêche, qui devait rester libre. En retour de ces privilèges, les Associés s'engageaient à faire passer au pays et à établir 4,000 colons pendant les quinze prochaines années et à entretenir trois ecclésiastiques dans chaque habitation. En somme, la Compagnie acceptait deux obligations essentielles : co-

⁷ *Edits Ord.*, I : 5-11.

loniser et — pour payer les frais de transport et d'établissement des colons, de même que les frais d'administration du pays — faire la traite. Deux obligations qui, dans la pratique, s'avéreront contradictoires et, tout au moins, abandonneront le progrès de la Nouvelle-France au hasard des fluctuations de la traite.

Cette contradiction entre les deux rôles de la Compagnie s'accroîtra davantage quand on commencera à concéder des seigneuries à ces représentants de la petite bourgeoisie et de la gentilhommerie fonctionnariste venus faire fortune au Canada. Propriétaires de seigneuries, ils deviendront, selon le mot de Marcel Trudel, des "entrepreneurs en colonisation". Mais, pour défricher une seigneurie et la mettre en valeur, il faut consentir d'assez fortes dépenses. Or, ces nouveaux seigneurs seront, pour la plupart, sans le sou. Il leur restera une solution : participer à la traite, afin de ramasser les sommes nécessaires à l'exploitation de leurs domaines. Si, au niveau de la Compagnie, le progrès de la colonisation était fonction du rendement de la traite, il ne l'était donc pas moins au niveau des seigneurs. On le verra bien quelques années plus tard, quand la guerre iroquoise aura paralysé la traite : un bon nombre de seigneurs, et des mieux pourvus, tels Montmagny, Lauzon, Chavigny, rentreront en France.

Pendant les premières années qui suivirent le traité de Saint-Germain-en-Laye, la traite fut généralement d'un bon rapport. Mais à partir de 1637, alors qu'augmentaient les charges du pays, elle commença de s'avilir, les Iroquois inaugurant leur politique de détournement des fourrures vers la Nouvelle-Hollande. Incapable d'assurer la liberté des communications sur les grandes voies d'eau qui reliaient Québec à la Huronie, la Compagnie, faute de ressources pécuniaires, fut bientôt dans l'impossibilité de subvenir aux besoins les plus essentiels de la colonie. Elle céda enfin son monopole aux Habitants, lesquels s'engageaient à soutenir le pays de leurs deniers (1645). A ce moment, la Nouvelle-France comptait tout au plus une population de 400 âmes. On était loin des 4,000 colons que les Cent-Associés devaient établir avant 1643. Quant aux progrès de la colonisation, ils étaient à peu près inexistantes. Il est certain que le ralentissement de la traite explique en partie ce retard dans la prise de possession effective du sol canadien.

La Compagnie des Habitants ne devait pas jouir longtemps de la paix conclue en 1646. Deux ans plus tard, en effet, les Hurons succombaient sous les coups répétés des Iroquois. La destruction de la Huronie fut une très grave défaite économique pour la Nouvelle-France. Intermédiaires de la traite entre la colonie et les nations d'en haut, les

Hurons avaient été jusque là un rouage essentiel du système commercial français. Les arrivages de fourrures cessèrent brusquement :

“Jamais, lit-on dans la *Relation* de 1653, il n’y eut plus de castors dans nos lacs et nos rivières; mais jamais il ne s’en est moins trouvé dans les magasins du pays. Avant la désolation des Hurons, les cent canots venaient en traite tout chargés de castors. Les Algonquins en apportaient de tous costez, et chaque année on en avoit pour deux cent et trois cent mille livres. [...] La guerre des Iroquois a fait tarir toutes ces sources, les castors demeurant en paix et dans le lieu de leur repos; les flottes des Hurons ne descendent plus à la traite; les Algonquins sont dépeuplés, et les nations plus éloignées se retirent encore plus loin craignant le feu des Iroquois. Le magasin de Montréal n’a pas acheté des sauvages un seul castor depuis un an. [...] Dans le magasin de Québec, ce n’est que pauvreté; ainsi tout le monde a sujet d’estre mécontent, n’y ayant pas de quoy fournir au paiement de ceux à qui il est deu, et même n’y ayant pas de quoy supporter une partie des charges du pays les plus indispensables.”⁸

Non seulement les Hurons avaient-ils été supprimés comme intermédiaires de la traite, mais encore les Indiens des autres nations, constamment sous la menace iroquoise, en étaient-ils réduits à détruire les peaux qu’ils ne pouvaient plus apporter à Montréal ou à Québec.⁹

La crise économique qui suivit l’anéantissement des Hurons eut des répercussions sur toute la vie coloniale. C’est le gouverneur D’Argenson, nouvellement débarqué à Québec, qui écrivait en 1657: “Je prévois une grande difficulté à pouvoir subsister dans ce pays, et il m’est difficile d’aller bien loin avec mes appointements. Vous ne pouvez vous imaginer la cherté des vivres, outre la difficulté qu’il y a d’en avoir. Les habitants sont dans une extrême pauvreté et tous insolubles aux marchands; cette pauvreté procède en partie de l’avilissement de la traite.”¹⁰ Le pays n’avait pas l’argent nécessaire pour s’administrer convenablement; les communautés religieuses, qui dépendaient financièrement de la Compagnie, avaient beaucoup de mal à jouer leur rôle social; les marchands se voyaient acculés à la ruine et, en 1660, au témoignage de Marie de l’Incarnation, “ces messieurs voulaient quitter ce pays, ne croyant pas qu’il y eût rien à faire pour le commerce.” Et, d’ajouter l’Ursuline, “s’ils eussent quitté, il nous eût fallu quitter avec eux; car sans les correspondances qui s’entretiennent à la faveur du

⁸ RJ, 1652-53, XL: 210.

⁹ RJ, 1659-60, XLV: 226-228.

¹⁰ Cité par Léon Gérin, *Aux sources de notre histoire*, 157.

commerce, il ne serait pas possible de subsister ici.”¹¹ Cette conclusion confirme encore la dépendance de la Nouvelle-France vis-à-vis de la traite — et partant sa très grande vulnérabilité.

A toutes ces misères, vinrent s'ajouter, à partir de 1650 surtout, les horreurs des incursions iroquoises à l'intérieur même de la colonie. Au moment et à l'endroit où on l'attendait le moins, l'ennemi surgissait brusquement des bois pour massacrer quelque colon sans défense. Nulle part pouvait-on se croire à l'abri de ses coups : passant — aller et retour — devant le fort de Québec, les Iroquois iront même un jour s'emparer d'une femme et de quelques enfants à la côte de Beaupré. En 1660 seulement, une centaine de colons furent massacrés ou faits prisonniers par ces barbares. Chaque semaine, on avait à déplorer quelques pertes. Il faut lire, par exemple, l'*Histoire de Montréal* de Dollier de Casson pour constater combien étaient terribles et coûteuses ces attaques presque quotidiennes des Iroquois.

On imagine que, dans ces conditions, le développement de la vie seigneuriale fut considérablement retardé. Combien de seigneurs se trouvèrent dans la situation d'Eléonore de Grandmaison qui, en 1667, déclarait avoir été “contrainte ainsi que tous ceux qui étaient ses tenanciers qui pourrait être a nombre de vingt de quitter et abandonner les dits lieux [la seigneurie de Chavigny (Deschambault)] par le commandement qui en avait été fait par les gouverneurs à cause des incursions et fréquentes courses des Iroquois après y avoir fait au moins dix mille livres de dépenses tant en maisons qu'en désertage de vingt cinq arpents de terre au moins mis en nature”¹². On devait abandonner les seigneuries pour s'abriter dans les forts : inutile de dire que les nouvelles concessions furent excessivement rares à l'époque des guerres iroquoises !

Une autre conséquence de cette guerre iroquoise — conséquence à laquelle Mgr de Laval ne pouvait rester indifférent — fut le ralentissement et parfois la paralysie presque complète du travail missionnaire. La liberté des communications entre la colonie et les différentes nations sauvages n'était pas moins essentielle à l'apostolat des Jésuites qu'au trafic des marchands. L'occupation graduelle des voies d'eau par les bandes iroquoises fut donc une première difficulté pour les missionnaires. Les efforts de ces derniers, néanmoins, avaient été remarquables en Huronie. Or, en 1649, la mission huronne — la plus florissante du Canada, de l'aveu même des Jésuites — était anéantie par les Iroquois, et plusieurs missionnaires massacrés. Les tribus indiennes alliées des

¹¹ Marie de l'Incarnation à une ancienne supérieure de Tours, 23 septembre 1660, dans Richaudeau, *op. cit.*, II : 174.

¹² APQ, *Seigneuries, dossier Deschambault*.

Français étaient menacées du même sort, et les missionnaires risquaient quotidiennement une mort affreuse en essayant d'évangéliser ces Indiens qui, toujours sur le sentier de la guerre, n'avaient que fort peu le loisir de les écouter.

Telle était donc la situation tragique de la Nouvelle-France à l'arrivée de Mgr de Laval, en juin 1659. Le bruit courait déjà que les Iroquois préparaient une invasion générale de la colonie. Aussi les autorités, les missionnaires et toute la population suppliaient-ils le roi d'envoyer des soldats pour exterminer les cruels Iroquois.

Mgr de Laval, comme nous l'avons dit plus haut, ne fut pas d'abord partisan de la destruction des Cinq-Nations. Connaissant mal encore les Iroquois et les raisons profondes de la guerre, il croyait peut-être à la possibilité d'apporter une solution pacifique à ce conflit.

A plusieurs reprises, depuis Champlain, les Français avaient conclu la paix avec les Iroquois. Mais la paix n'était pas plus tôt signée et les prisonniers échangés que les massacres recommençaient, si toutefois ils avaient cessé momentanément. Après une dizaine d'expériences malheureuses, les autorités civiles et religieuses avaient acquis la conviction que l'Iroquois n'était qu'un fourbe et que sa parole ne valait rien. D'autant que jamais les cinq nations ne participaient toutes à la signature de la paix : l'une ou l'autre restait toujours sur le sentier de la guerre. C'est ainsi que la souplesse de leurs institutions politiques permettait aux Iroquois de continuer la guerre tout en signant la paix et de se jouer des Français trop confiants — du moins au début.

A l'arrivée de Mgr de Laval, on ne croyait donc plus à une entente possible avec l'Iroquois. Au contraire, on était persuadé qu'il ne restait qu'une seule alternative : exterminer les Iroquois ou être massacré. Au début de la *Relation* de 1660, le Père Le Jeune s'adressait à Louis XIV en ces termes :

“Sire, Voicy vostre Nouvelle France aux pieds de V.M. Une troupe de barbares, comme vous fera voir ce petit Livret, l'a reduitte aux abois. Ecoutez, SIRE, si vous l'avez pour agreable, sa voix languissante, & ses dernieres paroles: Sauvez-moy, s'écrite-elle, je vay perdre la Religion Catholique: on me va ravir les Fleurs de Lys: je ne seray plus Française, on me dérobe ce beau Nom, dont j'ay esté honorée depuis si longtemps: je tomberay entre les mains des estrangers, quand les Iroquois auront tiré le reste de mon sang, qui ne coule quasi plus: je seray bientost consommée dans leurs feux: le Demon va enlever un grand nombre

de Nations, qui attendoient le salut de vostre Pieté, de votre Puissance, & de vostre Generosité. SIRE, voila les soupirs & les sanglots de cette pauvre affligée. Il y a environ un an, que ses enfants vos sujets, habitans de ce nouveau monde, firent entendre l'extremité du danger où ils estoient; mais le malheur du temps n'ayant pas permis qu'ils fussent secourus, le Ciel et la terre ont marqué par leurs prodiges, les cruautéz & les feux que ces ennemis de Dieu, & de V.M. leur ont fait souffrir depuis ce temps-là. Ces perfides raviront un fleuron de vostre Couronne, si votre main puissante n'agit avec vostre parole. Si vous consultez le Ciel, il vous dira que vostre salut est peut-estre enfermé dans le salut de tant de Peuples, qui seront perdus, s'ils ne sont secourus par les soins de V.M." ¹³

Le Père Le Jeune exprimait là le sentiment de la population entière: tous souhaïtaient ardemment l'envoi par la Métropole d'une puissante armée qui réduirait ces barbares Iroquois. Quel soulagement quand, en 1665 — seulement! — ces soldats tant attendus débarqueront enfin à Québec!

Mgr de Laval finit donc par se ranger à l'opinion commune, enfin convaincu de la nécessité de détruire l'Iroquoisie pour sauver les missions et la colonie. Ce faisant, il adoptait, croyons-nous, une attitude réaliste devant le problème iroquois. Mais peut-être le Prélat ne désespérait-il pas d'en arriver à une solution moins violente puisque, au même moment, il faisait apprendre la langue iroquoise à l'abbé de Bernières ¹⁴, qu'il avait amené avec lui au Canada.

Toutefois, si la solution proposée par les autorités coloniales et par Mgr de Laval était valable en 1660, il reste que quelques années plus tard la politique française à l'égard des Iroquois se modifiera entièrement. A l'époque où la concurrence s'accroît entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre, la colonie française sera incapable d'acheter les fourrures des Indiens à des prix aussi élevés que sa rivale. Les Indiens de l'alliance française seront donc fortement tentés de porter leurs fourrures aux Anglais, d'autant que le voyage de la Nouvelle-Angleterre était plus court et plus facile que celui de la Nouvelle-France. Mais, parce qu'ils rêveront toujours de jouer le rôle d'intermédiaires entre ces nations indiennes et les Anglais, les Iroquois refuseront aux alliés des Français le droit de passage sur leurs territoires, qu'il fallait nécessairement emprunter pour joindre les postes de

¹³ RJ, 1660-61, XLVI: 196.

¹⁴ Marie de l'Incarnation à son fils, 2 novembre 166, dans Richaudeau, *op. cit.*, II: 190.

traite anglais. Les Iroquois, tout en recherchant leur propre intérêt économique, joueront donc le jeu des Français. Les autorités françaises comprendront vite l'avantage que constituait la seule présence iroquoise entre leurs alliés indiens et leurs rivaux anglais. Aussi ne sera-t-il plus question d' "exterminer" l'Iroquoisie, dont la présence devenait essentielle, mais bien de la maintenir en paix avec la France et ses alliés — ce qui était également essentiel au bon rendement de la traite.

André VACHON, 1. ès 1. (histoire),
des Archives de la Province.



L'honorable Maurice Le Noblet-Duplessis

A la fin d'un après-midi harassant rempli de tâches diverses comme peut en connaître un bibliothécaire, depuis la recherche pénible de précédents dans les recueils judiciaires jusqu'aux réponses les plus courtoises possible aux mille questions des passionnés de quiz radiophoniques, le téléphone sonne de nouveau, et j'entends la voix de mon collègue de la Société royale du Canada, l'archiviste de la Province, M. Antoine Roy, qui me dit: "Nous reprenons la publication du *Bulletin des recherches historiques*; vous avez bien connu M. Duplessis: pourriez-vous écrire sa biographie pour notre prochaine livraison?" Spontanément, j'accepte. Le *Bulletin* m'a été trop souvent utile, et j'y ai trouvé si fréquemment des nécrologies pour que j'hésite à y collaborer.

Il est vrai aussi que j'ai bien connu M. Duplessis. Je l'ai rencontré la première fois au cours de l'hiver de 1934 quelques mois après qu'il eut été choisi à la convention de Sherbrooke chef du parti conservateur de la province de Québec. Il était membre d'un jury de débat oratoire dans lequel, en compagnie d'un autre étudiant en droit qui se nommait Jean Lesage, je représentais l'Université Laval. Nous avons soutenu que le bilinguisme intégral était impossible au Canada. Je m'étais fort irrespectueusement moqué du français accentué de Sir Wilfrid Laurier au grand amusement de M. Duplessis; mon compagnon possédait déjà cette éloquence que même ses adversaires lui concèdent, et nous fûmes vainqueurs contre deux étudiants de Montréal, Alban Flamand et Nantel David. Ce fut, je pense bien, la seule fois que M. Duplessis donna raison à M. Lesage. Il m'arriva ensuite de croiser quelquefois M. Duplessis dans la rue Saint-Louis et de l'entendre me dire: "Bonenfant, lorsque je prendrai le pouvoir, vous viendrez travailler avec moi." Mais alors la politique, pas plus que le fonctionnarisme, ne m'intéressait. Je terminai mon droit et je fus reçu avocat en juillet 1935. Un bureau d'avocat m'offrit \$20 par semaine: je préfèrai demeurer à l'*Événement* où je travaillais déjà comme étudiant. Je suivis les grandes campagnes politiques de l'automne 1935 et de l'été 1936. J'accompagnai surtout le Premier ministre libéral, M. Adélard Godbout, et c'est dire que lorsque l'Union nationale prit le pouvoir, le 17 août 1936, et que M. Duplessis devint Premier ministre, j'avais oublié ses offres plutôt aléatoires d'emploi. J'étais devenu chef des nouvelles à l'*Événement* sous les ordres de

Georges Léveillé qui était rédacteur-en-chef. Léveillé était un vieil ami de M. Duplessis qui l'appela auprès de lui. On me confia la responsabilité entière du journal sous la surveillance discrète et lointaine du rédacteur-en-chef du *Soleil*. Je n'avais que vingt-quatre ans et je pense bien que les grands patrons ne me prenaient pas très au sérieux. Ils essayaient de plaire à M. Duplessis sans déplaire à leurs amis libéraux. Je n'avais pas la souplesse nécessaire pour un tel jeu ; je fis des erreurs ; on me nomma un surveillant ; nous fîmes la grève et mes compagnons et moi, nous eûmes la vanité de croire que le propriétaire nous donnerait raison. Je devins chômeur, mais au bout de quelques semaines, j'allais retrouver Georges Léveillé auprès de M. Duplessis.

Au lendemain de Pâques, un matin d'avril 1937, je me présentai au bureau du Premier ministre. On me mit derrière un bureau face à des centaines de lettres : on me confia des dossiers à étudier ; je reçus des gens : j'écoutai des doléances et des demandes. Bref, sans trop m'en rendre compte, je devins secrétaire du Premier ministre ou plus précisément assistant de Georges Léveillé. Je le demeurai jusqu'à l'automne de 1939 alors que le gouvernement de l'Union nationale fut défait par M. Adélard Godbout. J'ai vécu auprès de M. Duplessis deux années et demie passionnantes dont j'ai gardé le meilleur des souvenirs. J'étais jeune, insouciant, et le travail ne m'effrayait pas même s'il exigeait parfois des journées de seize heures. Le Premier ministre me traitait comme son enfant, me permettant des réflexions parfois impertinentes qu'il n'aurait certes pas acceptées de gens de son âge. Par ailleurs, je pense que devant un jeune qui n'était pas lié intimement à la politique active et devant qui il n'avait à afficher des attitudes, il pouvait formuler des jugements et livrer des impressions qu'il gardait pour lui lorsqu'il y avait galerie.

Lorsque M. Duplessis redevint chef de l'Opposition, je le quittai pour aller travailler à la Bibliothèque de la Législature et y trouver par hasard une vocation qui m'était plus naturelle que l'activité politique. J'y demeurai même en 1944 lorsque l'Union nationale reprit le pouvoir et je pense bien que M. Duplessis ne comprit pas facilement que je préfère la tranquillité des livres à la fièvre quotidienne du pouvoir dans laquelle il se trouvait si heureux. Je le revis assez souvent tout de même, surtout après 1950, mes fonctions de bibliothécaire m'appelant à lui fournir la documentation dont il avait besoin. Je ne crois trahir aucun secret professionnel en disant que le lundi avant son départ pour Schefferville, je lui préparai des notes sur les Juifs au Canada, notes qu'il se proposait d'utiliser lors d'une cérémonie qui devait avoir lieu à Trois-Rivières le dimanche suivant.

J'ai donc bien connu M. Duplessis, mais une certaine pudeur m'empêche de tirer de cette connaissance personnelle une biographie pour le

Bulletin. Tout au plus, quelques souvenirs personnels pourront-ils éclairer discrètement certains événements. Quelques notes originales ajouteront peut-être aussi légèrement à la bonne nécrologie que Jean-Jacques Lefebvre, archiviste de la Cour supérieure de Montréal, a publiée dans la *Revue du Barreau* de décembre 1959.

Dans le *Journal des Trois-Rivières* du 21 avril 1890, sous le titre *Naissances*, on pouvait lire: "En cette ville, le 20 courant, madame N.-L. Duplessis, un fils." Dans la même livraison du *Journal* on annonçait que le député de Saint-Maurice (Nérée Duplessis) était allé la veille rendre compte de sa conduite parlementaire à ses électeurs de Yamachiche et on ajoutait qu'il semblait bien qu'il n'y aurait pas d'opposition contre lui. C'est sans doute ce qui a donné naissance à l'affirmation que le futur homme politique était né en pleine campagne électorale. En réalité, il aurait mieux valu dire qu'il était né à l'approche d'une campagne électorale. La législature provinciale avait été prorogée le 2 avril 1890 et dès lors, on fut à peu près certain qu'il y aurait des élections provinciales avant les vacances d'été. Elles ne furent annoncées officiellement qu'au milieu de mai et la votation eut lieu le 17 juin. Ces élections de 1890 opposèrent dans le Québec les Conservateurs que dirigeait Olivier Taillon et les Libéraux au pouvoir avec Honoré Mercier comme Premier ministre. Candidat conservateur dans le comté de Saint-Maurice, M. Duplessis n'eut pas d'adversaire. Dans l'ensemble de la Province, les Libéraux furent victorieux mais dans la région de Trois-Rivières, les Conservateurs l'emportèrent, M. Duplessis étant évidemment élu par acclamation dans Saint-Maurice et le député libéral, M. Turcotte, de Trois-Rivières, étant défait par M. Normand. Dès qu'il s'éveilla à la vie, le jeune Maurice Duplessis dut entendre parler de toutes ces luttes que dominait la forte personnalité de l'évêque de Trois-Rivières, Mgr Lafleche. Il se souvenait, je crois, des funérailles du grand évêque, aussi têtue et intransigeant que saint, qui était assez lié au parti conservateur et qui surtout détestait les Libéraux. Mgr Lafleche mourut le 14 juillet 1898 et ses funérailles prirent l'allure d'un événement national auquel assistaient le Premier ministre du Canada, Wilfrid Laurier, et celui du Québec, F.G. Marchand.

On trouve la généalogie de M. Duplessis du côté paternel dans les *Vieilles familles d'Yamachiche* (tome III) de François Lesieur-Desaulniers. On y constate qu'il est assez difficile de faire remonter ses origines à Richelieu ou à Duplessis Kerbodot, gouverneur de Trois-Rivières au XVIII^{ème} siècle comme certains ont tenté de le faire. Le premier ancêtre canadien de M. Duplessis fut Nicholas-Gastineau Duplessis (1629-1689) qui vint en Nouvelle-France avec les troupes et se maria au Cap-de-la-Madeleine en avril 1663. Du côté des ancêtres paternels de

M. Duplessis, on est généralement en présence d'agriculteurs, la terre paternelle étant située à la Pointe-du-Lac. Le père du Premier ministre, après une carrière politique assez bien remplie, devint juge de la Cour supérieure en 1914. Il mourut en 1926. Il avait belle allure et dans son livre sur *Les juges de la province de Québec*, Pierre-Georges Roy a écrit que "la figure du juge Duplessis n'était pas plus belle que ses qualités."

La mère de M. Duplessis se nommait Berthe Genest. Elle mourut en 1921 et Madeleine Huguenin — a tracé d'elle plus tard un beau portrait dans *Portraits de femmes*. Un des frères de madame Duplessis était Samuel Genest qui vécut de 1865 à 1937. Fonctionnaire fédéral à Ottawa, il fut considéré comme un des principaux chefs des Canadiens français d'Ontario dans leurs luttes pour la liberté scolaire à la suite du fameux Règlement XVII. Je crois que le souvenir de son oncle éclairait la vision que M. Duplessis avait du sort des minorités françaises en dehors du Québec. Pour lui, le problème de ces minorités était presque une affaire de famille, ce qui pouvait donner un sens plus profond à des paroles comme celles qu'il prononçait, en 1937, au Deuxième congrès de la langue française au Canada: "Respecter le bilinguisme dans Québec, c'est une excellente garantie qu'il sera respecté dans les endroits où nous sommes en minorité et c'est donner un magnifique exemple", ou encore à cette pensée qu'il exprimait en juin 1952 en participant, à l'occasion du Troisième Congrès de la langue française, à un programme radiophonique intitulé "La ronde des voix françaises d'Amérique", "La conservation de cet héritage (notre héritage culturel français) et son rayonnement au Canada et en Amérique exige le maintien d'une province de Québec forte et autonome, maîtresse de son destin et possédant, en fait et en droit, tous les moyens d'action nécessaires pour promouvoir l'éducation dont la culture n'est que l'épanouissement". (*L'Action catholique*, mercredi le 25 juin 1952).

Parmi les événements qui frappèrent le jeune Maurice Duplessis, je crois qu'il faut placer au premier rang les événements politiques. Son père fut député à l'Assemblée législative du Québec de 1886 à 1890. Il se présenta sans succès en 1904 comme candidat conservateur aux élections provinciales et aux élections fédérales. Il recevait chez lui beaucoup d'hommes politiques du parti conservateur, et M. Duplessis a souvent rappelé que très jeune, il avait en particulier entendu parler de politique entre son père et Thomas Chapais. Ce dernier n'était le cadet du premier que de trois ans et en 1936, le Premier ministre fut heureux d'appeler le vieil ami de son père, devenu Sir Thomas Chapais, à siéger dans son cabinet. En septembre 1938, s'étant absenté de la Province, il

en fit le Premier ministre intérimaire apportant ainsi au vieillard qui avait vécu toute sa vie dans l'Opposition une des plus belles joies de sa carrière politique.

Continuant à imaginer les premières impressions d'un enfant, on peut se souvenir qu'en juin 1896 Wilfrid Laurier fut élu Premier ministre du Canada mettant fin à l'hégémonie des Conservateurs qui durait depuis 1878. Evidemment, le père de M. Duplessis était plutôt un adversaire de Laurier et la victoire libérale ne dut pas être regardée dans la famille comme un événement très réjouissant. Cependant, plus tard, M. Duplessis s'est toujours plu à citer Sir Wilfrid Laurier et en particulier une déclaration tirée d'un discours à Sommerset, en 1877: "C'est un principe tout à fait faux que celui d'après lequel un gouvernement perçoit les revenus et un autre les dépense."

Le jeune Duplessis dut aussi être frappé en mai 1897 par la défaite des Conservateurs provinciaux. Son père fut réélu mais les Conservateurs connurent dans la Province un échec dont ils ne relevèrent pas pendant près de quarante ans. En effet, avec l'arrivée au pouvoir, en 1897, de Félix-Gabriel Marchand, commença la succession ininterrompue des gouvernements libéraux qui ne devait se terminer qu'en août 1936 avec l'arrivée au pouvoir de M. Duplessis.

Le jeune Duplessis étudia chez les Pères de Sainte-Croix du Collège Notre-Dame de la Côte-des-Neiges de Montréal, et il y connut un religieux qui devait plus tard devenir célèbre et auquel il voua un culte profond, le Frère André. Puis, il fit ses études classiques au Séminaire de Trois-Rivières d'où il sortit bachelier ès arts en 1910 et ses études de droit à l'Université de Montréal pour être reçu avocat en 1913. La faculté de droit était alors située rue Saint-Denis et le Premier ministre a rappelé ses souvenirs d'étudiant en droit lors du soixante-quinzième anniversaire de la Faculté en 1953.

M. Duplessis connut d'abord une carrière d'avocat très actif à Trois-Rivières. Il se présenta pour la première fois aux élections provinciales de 1923 qui eurent lieu en plein hiver. Cette élection opposait M. Alexandre Taschereau premier ministre à la tête du parti libéral et M. Arthur Sauvé, chef du parti conservateur. On y discuta surtout l'affaire Blanche Garneau, le meurtre d'une jeune fille dont les auteurs, prétendait-on, étaient protégés par le gouvernement. Les élections se terminèrent par une victoire éclatante des Libéraux et le jeune Maurice Duplessis fut défait dans Trois-Rivières par le notaire Ludger-Philippe Mercier. En 1927, il triompha du même adversaire pour être réélu ensuite à chaque élection jusqu'à la dernière où il se présenta en 1956. Il prit rapidement figure de chef de l'Opposition même avant d'en avoir le titre. C'est en

octobre 1933 qu'il fut choisi officiellement à Sherbooke comme chef de parti conservateur à la suite d'une intervention spectaculaire d'Armand Lavergne qui, malade, marchant avec des béquilles, monta sur l'estrade et prononça les paroles suivantes: "Duplessis s'est battu. Ouvrez-lui les portes de la gloire et il fera entrer le bonheur et la prospérité pour cette Province". (*L'Événement*, 5 octobre 1933).

Dans le Québec, la crise économique avait exaspéré le nationalisme canadien-français traditionnel. On attaquait les puissances économiques presque toujours anglo-saxonnes et on accusait l'administration libérale de les protéger. M. Duplessis reçut en 1935 l'aide de l'Action libérale nationale, formée de jeunes libéraux qui, sous la direction de Paul Gouin, s'étaient détachés de leur parti qu'ils considéraient comme vieilli et stérile. Conservateurs et Libéraux dissidents formèrent une coalition qui, au cours de l'élection de novembre 1935, ébranla le gouvernement Taschereau et permit à une opposition parlementaire très forte de révéler des scandales administratifs. Ce fut le coup décisif porté au régime libéral qui fut renversé aux élections d'août 1936. (Cf. Herbert F. Quinn: "*The Role of the Union Nationale Party in Quebec Politics, 1935-48*". *Canadian Journal of Economics and Political Science*, XV (1949), pp. 523-32.

C'est le début d'une nouvelle époque qui, elle-même, s'est terminée en 1960 et dont l'histoire objective ne peut s'écrire maintenant. Cette époque débute par une sorte de prélude, le gouvernement Duplessis de 1936-39 qui peut être plus facilement objet d'étude impartiale et qui prend fin avec les élections du début de la guerre de 1939. Pourquoi M. Duplessis a-t-il alors précipité des élections? Y était-il obligé? Pourquoi a-t-il été défait? C'est presque déjà un sujet de thèse sur lequel un livre comme *The Mackenzie King Record* de J. W. Pickersgill apporte déjà un peu de lumière. Puis, M. Duplessis vécut cinq années d'opposition au cours desquelles avec son esprit combatif il fut loin d'être malheureux. Il reprit le pouvoir en 1944 et le conserva jusqu'à sa mort à Schefferville le 7 septembre 1959. Ce sont quinze années d'histoire que partisans et adversaires ont déjà discutées avec passion et qui ne relèvent pas de cette nécrologie ou plutôt de ces quelques notes éparses.

Souhaitons que dans vingt-cinq ans environ, un historien compétent et honnête, à l'aide d'abondantes archives bien conservées et bien classées, entreprenne une étude complète de l'homme et aussi de son époque. S'il a du talent, il écrira un des livres les plus passionnants que puisse produire le Canada de langue française.

Jean-Charles BONENFANT.

In Memoriam

"Pour rester fidèle à mes principes, je me suis aliéné les sympathies d'amis précieux dans une lutte électorale, mais j'ai agi sincèrement, honnêtement en respectant ceux qui ne partageaient pas mes sentiments. Si je dois souffrir pour avoir agi ainsi, je suis prêt à marcher même au bûcher, mais je finirais ma carrière politique pour avoir trop aimé le peuple, pour avoir voulu rester trop fidèle à mes compatriotes et à mon passé. J'ai toujours méprisé les luttes de race et refusé de soulever les préjugés nationaux. Je reconnais et je respecte les droits de la majorité dans ce pays autant que je réclame pour la majorité de cette province le droit de se gouverner elle-même dans les limites tracées par notre constitution. Mon idéal national est celui de Cartier-Macdonald. Je suis de l'école de ces deux génies qui ont bâti le Canada économique."

Arthur Sauvé,

23 mai 1919

à la veille d'une élection provinciale

"Nous croyons dans le passé comme source d'inspiration pour l'avenir, mais je vous prie de croire que nous sommes fort occupés par le présent. Si le Québec a été surtout connu comme province agricole, le progrès en a fait une puissance industrielle avec laquelle il faut compter. La dualité de culture de cette province au passé historique si riche est devenue un actif pour le Canada tout entier. La coexistence entre Canadiens de langue française et Canadiens de langue anglaise est devenue plus enrichissante chaque jour, plus agréable. Car le Québec ne convoite pas ce que les autres possèdent, mais entend exploiter à fond ses propres ressources et en faire bénéficier par le fait même le reste du Canada. Notre mission est d'assurer la grandeur du Canada et la façon la plus pratique de le faire est d'assurer la grandeur du Québec."

Paul Sauvé,

16 septembre 1958

devant les Comptables agréés

Paul Sauvé — 1907-1960

Le 2 janvier 1960, Paul Sauvé s'éteignait paisiblement, au milieu de sa famille, dans son foyer de Saint-Eustache, dans cette élégante maison de bois dont les fondations recèlent quelques pièces de l'ancienne demeure de Jean-Olivier Chénier, l'un des héros de '37-38. Ainsi se terminait prématurément un chapitre sans autre exemple dans l'histoire politique du Québec, même du pays, un chapitre dont presque toutes les pages ont été écrites pendant plus d'un demi-siècle par un père et un fils qui avaient donné le meilleur d'eux-mêmes au comté des Deux-Montagnes et à la province.

Né à Saint-Hermas le 1er octobre 1874, Arthur Sauvé avait débuté dans le journalisme pour embrasser ensuite la carrière politique. Elu député des Deux-Montagnes en 1908, il représenta ce comté à Québec jusqu'en 1930, alors qu'il brigua les suffrages dans une élection fédérale. Il devint ainsi ministre des Postes, célébra le 25e anniversaire de sa vie publique en 1933 puis, deux ans plus tard, fut nommé sénateur pour la division de Rigaud, poste qu'il détint jusqu'à son décès, le 6

janvier 1944. Il avait été chef de l'Opposition à Québec pendant plusieurs années; la fortune politique n'avait pas souri pendant cette période au parti qu'il dirigeait, mais les journaux conservent le souvenir des luttes énergiques qu'il mena inlassablement, et surtout de l'indéfectible attachement dont ses concitoyens firent toujours preuve à son égard.

Mais lorsqu'il quitta l'arène provinciale en 1930, Arthur Sauvé avait un successeur tout désigné: son fils, Paul, et celui-ci devait non seulement lui succéder, mais représenter le comté des Deux-Montagnes pendant près de trente années consécutives, à l'exception d'une seule session. C'est ainsi qu'à eux seuls, le père et le fils furent députés du même comté pendant cinquante-deux ans, et si l'on ajoute à ce chiffre les années au cours desquelles Arthur Sauvé représenta Deux-Montagnes à Ottawa et sa carrière au Sénat, on obtient un total de soixante-six ans de loyaux services, un fait sans précédent dans nos annales politiques.

C'est dans l'historique village de Saint-Benoit, le 24 mars 1907, que naquit Paul Sauvé. Il fréquenta l'école paroissiale, puis le Séminaire de Ste-Thérèse-de-Blainville avant de s'inscrire au Collège Sainte-Marie de Montréal. L'Université de la métropole lui décernait son diplôme d'avocat en 1930. Le 4 novembre de la même année, il était élu député des Deux-Montagnes. Son éloquence, son intelligence aussi équilibrée que bien meublée, sa logique fondée sur un lumineux bon sens attira immédiatement l'attention de ses collègues et, dès 1936, on lui confiait les hautes fonctions de président de l'Assemblée législative. Il n'avait encore que 29 ans.

Il faisait partie de l'armée de réserve depuis 1931 lorsque la guerre éclata. De lieutenant, il fut promu capitaine en 1940 lors de l'organisation du 2e bataillon des Fusiliers Mont-Royal, puis nommé la même année commandant de compagnie au Centre de Sorel. En 1941, on lui confiait, avec le major Francoeur, l'organisation de l'École d'officiers et de sous-officiers de St-Hyacinthe puis, l'année suivante, il contribuait à la mise sur pied du Centre d'instruction avancée de Farnham. Deux mois plus tard, il était promu major, second en commandement et instructeur-chef à Farnham. S'étant qualifié comme officier d'état-major à Kingston en 1943, il partit pour l'Angleterre où il obtint d'être attaché aux Fusiliers Mont-Royal. Promu second en commandement en février 1944, on lui confia la responsabilité de diriger le débarquement du régiment sur les plages de Normandie. Quelques mois plus tard, il prenait le commandement des Fusiliers avec le grade de lieutenant-colonel pendant les combats de la forêt de la Londe. Il dirigea son

régiment à travers la France, la Belgique et la Hollande. Sa bravoure sur les champs de bataille lui valut plusieurs décorations, dont la Croix de Guerre française avec étoile de vermeil, la Médaille d'efficacité et une dizaine de décorations de service. En 1947, le Gouvernement canadien reconnaissait ses mérites en le nommant brigadier et en lui confiant le commandement de la 10^e brigade d'infanterie de réserve. Après un stade de trois ans à ce poste, il était inscrit sur la liste des officiers de réserve. L'élection de 1944 était survenue alors qu'il participait aux journées les plus meurtrières de la bataille de Normandie et, en son absence, la population des Deux-Montagnes n'hésita pas à lui renouveler son mandat de député.

Rentré d'Europe au moment où les armées alliées achevaient d'occuper l'Allemagne, Paul Sauvé s'empressa de reprendre à l'Assemblée législative. Peu après, le premier ministre lui offrait le portefeuille du nouveau ministère du Bien-Etre social et de la Jeunesse. Ce ministère se voyait confier des tâches de première importance: celle d'aider la génération montante à préparer son avenir en lui permettant, au moyen de l'enseignement spécialisé, d'accéder aux différents paliers de la vie industrielle par l'apprentissage des techniques et des métiers; celle de rééduquer la jeunesse délinquante ou en danger moral pour lui donner l'occasion de reprendre dans la société la place qui lui revient; enfin, celle d'administrer les grandes mesures sociales suivantes: pensions de vieillesse, pensions aux aveugles et allocations aux mères nécessiteuses. Aux pensions de vieillesse allaient être substituées les allocations d'assistance-vieillesse, et une nouvelle mesure, celle des pensions aux invalides, devait s'ajouter aux précédentes. Enfin, le 1^{er} avril 1957, il acceptait une responsabilité additionnelle: l'administration de toutes les prestations d'assistance publique, sauf celles se rapportant à l'hospitalisation ou ayant un caractère médical. A ce dernier moment, le budget du ministère du Bien-Etre social et de la Jeunesse atteignait \$115 millions par année.

Il serait superflu de résumer ici les pas de géant que connurent l'Enseignement spécialisé et le bien-être social pendant la période qui s'écoula depuis 1946 jusqu'à 1960. Le souvenir en est tout frais à notre mémoire. Soulignons que les Universités Bishop, de Lennoxville, et Laval, de Québec, lui décernèrent des doctorats "honoris causa" en droit afin de reconnaître les éminents services qu'il avait rendus à la cause de l'enseignement: floraison d'une soixantaine d'instituts de technologie et d'écoles de métiers, institution d'un vaste système de prêts-bourses à l'intention des étudiants, adoption d'une législation propre à effacer le stigmate qui, jusque là, marquait le front de la jeunesse délin-

quante, transmutation des anciennes écoles de réforme en écoles de protection, etc., etc.

Au cours de la session de 1958-59, le ministère du Bien-Etre social et de la Jeunesse s'était tellement développé qu'il fut scindé en deux unités distinctes, au point de vue administratif, mais Paul Sauvé assumait la direction des deux ministères.

Puis survint septembre 1959. Le jour de la Fête du Travail, le premier ministre, l'honorable Maurice-L. Duplessis, décédait dans les solitudes de l'Ungava. Quelque jours plus tard, Paul Sauvé était désigné par ses collègues pour lui succéder. Survint alors une courte période qui passera à l'histoire sous le titre des "cent jours de Paul Sauvé". Les initiatives que prit le nouveau premier ministre à un rythme inconnu jusqu'alors, la transfusion de dynamisme qu'il apporta à l'administration, les attitudes courageuses qu'il adopta en de nombreux domaines jusqu'alors litigieux, l'énergie indomptable dont il fit preuve devant les problèmes qui se posaient simultanément à son attention, l'ardeur fulgurante avec laquelle il se mit au travail le hissèrent sur un piédestal qui constitua une sorte de plaque tournante dans l'histoire politique du Québec.

C'est ce piédestal qui s'effondra, le matin du 2 janvier 1960, dans un foyer encore tout vibrant des joies sincères du nouvel an. De tous les coins du pays, la stupeur s'exprima dans un même cri: non seulement le Québec, mais le Canada tout entier venait de subir une lourde perte. Jamais peut-être des regrets ne s'étaient exprimés de façon aussi unanime. C'est à l'Histoire qu'il appartiendra d'évaluer la portée politique des "cent jours de Paul Sauvé".

Présidents, Bourse de Montréal, 1874-1959

Par JEAN-JACQUES LEFEBVRE¹

Archives Judiciaires - Montréal

MacDOUGALL, Donald Lorn (2)	1874-1883
BURNETT, James (3)	1883-1894
MacDOUGALL, Hartland St-Clair (4)	1894-1895
	1897-1899
FORGET, Louis-Joseph (5)	1895-1897
MILLER, William Robert (6)	1899-1901
SMITHERS, George Hampden (7)	1901-1902
MEREDITH, Charles (8)	1902-1905
WILSON, Andrew Alexander (9)	1905-1907
FORGET, sir Rodolphe (10)	1907-1909
TURPIN, William James (11)	1909-1911
STRATHY, Henry Gordon (12)	1911-1912
PANGMAN, John James (13)	1912-1914
MacDOUGALL, Hartland Brydges (14)	1914-1915
McDOUGALL, Purvis (15)	1915-1918
SMITH, Edgar Maurice (16)	1918-1920
	1923-1930
GARLAND, Collins Simpson (17)	1920-1922
EKERS, Henry Austin (18)	1922-1923
MATHEWSON, Frank Stanton (19)	1930-1931
LUTHER, Walter Edward Julius (20)	1931-1932
BEAUBIEN, Louis de Gaspé (21)	1932-1934
McMASTER, Douglas Stuart (22)	1934-1935
CHILD, Harold Josiah (23)	1935-1937
McKENNA, Joseph Ernest (24)	1937-1938
JOHNSTON, Grant (25)	1938-1940
ALLAN, Raymond (26)	1940-1942
	1946-1948
BEAUBIEN, Andrew Stuart (27)	1942-1944
PATERSON, Hartland Macdougall (28)	1944-1946
FORGET, Jacques (29)	1948-1951
McARTHUR, Franklin George (30)	1951-1953
WEIR, James Buchanan (31)	1953-1954
McATEER, Ernest Henry (32)	1954-1956
NORMAN, Henry Gordon (33)	1956-

1 — Constituée, Québec, loi du 28 janvier 1874 (37, Victoria, 54).

2 — Donald Lorn MacDOUGALL (1809-1883), l'un des membres constituants de la Bourse en 1874. Marié à Montréal en 1857 à Lucy Boston, née en 1831, fille de John Boston, avocat, et shérif de Montréal (sur J. Boston, voir *B.R.H.*, avril 1923, p. 111).

3 — James BURNETT (1835-1894) membre constituant, 1874. Marié à Montréal en 1872 à Mary Williamson Findlater. V. plus loin note (13) sur son gendre, J. J. Pangman.

4 — Hartland St-Clair MacDOUGALL (1840-1917), membre constituant, 1874. Marié à Montréal en 1867 à Elizabeth Adélaïde Smith.

5 — Louis-Joseph FORGET (1853-1911). Natif de Terrebonne. Marié à Montréal en 1876 à Hermine Raymond (1859-1925). Président 1892, Montreal Street Railway (premiers transports en commun à l'électricité). Président, 1895, Cie de Navigation Richelieu et Ontario (aujourd'hui Canada Steamships). Sénateur en 1896. Voir Madame Francoeur, *Trente ans rue Saint-François-Xavier*, Montréal, 1928.

6 — William Robert MILLER (fl. 1864-1911). Né à Londonderry, Irlande (H. J. Morgan, *Can. Men and Women of the Time* 1912). Marié en 1888 à Harriett Frottingham.

7 — George Hampden SMITHERS (fl. 1870-1911). Natif de Brooklin, New York. Fils de C. S. Smithers, qui fut président de la Banque de Montréal. Marié en 1890 à Frances Clark. (H. J. Morgan, *op. cit.*) Associé de la Maison James Burnett, puis président, à la mort de son fondateur en 1894.

8 — Charles MEREDITH (1855-1928). Né à London, Ontario. Marié à Montréal en 1893 à Elspeth Hudson Angus (H.J. Morgan, *op. cit.*).

9 — Andrew Alexander WILSON (1857-1947). Né à Montréal. Fils d'Andrew Wilson (1809-1879), propriétaire du quotidien montréalais *The Herald*, et d'Esther Matthews. Marié à Montréal en 1883 à Sarah Robinson. Nonagénaire à sa mort.

10 — Sir Rodolphe FORGET (1861-1919). Neveu de L.-J. Forget, précité. Né à Terrebonne, fils de David Forget, avocat, et d'Angèle Limoges. Marié à Montréal en 1885, à Alexandre Tourville, 1863-1891; b) en 1894, à Blanche MacDonald (1872-1958). Membre de la Bourse, 1890. Associé de T. W. McNulty, et continueur, 1907, de la Maison L.-J. Forget; succursale à Paris en 1907; fondateur de la Banque internationale, 1911; président de la Cie de Navigation Richelieu et Ontario (devenue *Canada Steamships*); président Can. Car Foundry Company; Quebec Railway, Light Heat and Power; Eastern Can. Steel and Iron Works. Député de Charlevoix à la Chambre des Communes, 1904-1916. Son gendre, Pierre-François Casgrain (1886-

1950) marié en 1916 à sa fille unique, *Thérèse Forget*, plus tard juge à la Cour supérieure, lui succéda comme député de Charlevoix en 1917. Lieutenant-colonel honoraire du 65^e, Carabiniers Mont-Royal. Bienfaiteur de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal. (Voir J. J. Morgan, *op. cit.*, 1912).

11 — William James TURPIN (1860-1919). Marié à Montréal en 1883 à Jessie Boyd.

12 — Henry Gordon STRATHY (fl. 1846-1912). Né à Kingston, Ontario, en 1846, (H. J. Morgan, *op. cit.*, 1912, p. 1071). Membre de la Bourse, 1871. Marié, 1872, à Amélie-Louise de Boucherville, fille de Georges de Boucherville, le greffier du Conseil législatif de la P. de Q. et l'auteur de *Une de perdue, deux de retrouvées*.

13 — John James McTier PANGMAN (fl. 1865-1915). Né à Mascouche (H. J. Morgan, *op. cit.*) fils de John Pangman (1808-1867), seigneur de Lachenaie et conseiller législatif en 1837, et de Georgianna Robertson. Marié à Montréal en 1899, à Mabel Burnett, fille de James Burnett, précité, (v. note 3). Associé de G. H. Smithers, sous la raison sociale de James Burnett and Company.

14 — Hartland Brydges MacDOUGALL, né à Montréal en 1876, fils de George Campbell MacDougall, courtier, et de Grace Brydges. Marié à Montréal en 1899 à Edith Reford.

15 — Purvis McDOUGALL. Né en 1869 (b. à Montréal), fils de David McDougall, marchand, des Forges Saint-Maurice, près de Trois-Rivières, et d'Alice Linton. Marié à Montréal en 1903 à Ida Lawson.

16 — Edgar Maurice SMITH (fl. 1872-1930). Natif de Phillipsburg (Missisquoi), P.Q. (H. J. Morgan, *op. cit.*, 1912). Fils d'Edgar Russell Smith, propriétaire du *News*, de Saint-Jean d'Iberville, et de Phoebe Howard. Marié à Montréal en 1894 à Hélène Richmond Day. Membre de la Bourse, 1906. Editeur de la *Metropolitan Montreal; The Annual Can. Financial Review*; Auteur de *Aneroestes The Gaul*, roman, 1898.

E. M. Smith, premier président (1926) du Montreal Curb Market (*Curb*, la Corbeille, à Paris, me dit-on), remplit le plus long mandat comme président de la Bourse, soit neuf années, en particulier, pendant l'inoubliable mois d'octobre 1929.

17 — Collins Simpson GARLAND (1864-1923) né en Angleterre. Il était un neveu de sir George Simpson, le gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Marié à Marjorie Root. Elu membre de la Bourse, 1898.

18 — Henry Austin ETERS. Né à Montréal 1887. Fils d'Elizabeth McCleary et de Henry Archer Eters (1855-1927), brasseur, qui fut maire de Montréal en 1906-1908. (Sur celui-ci, voir J.-C. Lamothe,

Histoire de la Corporation de Montréal, 1903, p. 370). Il épousa avant 1920, Marguerite Beaubien, sœur, sauf de rectification, de l'un de ses successeurs L. d. G. Beaubien (Note 21).

19 — Frank Stanton MATHEWSON, lieutenant-colonel. Marié à Montréal en 1920, à Hilda Ward Merrett.

20 — Walter Edward Julius LUTHER (1880-1932). Natif de New York? Etabli à Montréal vers 1905. Marié à New York? Etabli à Montréal vers 1905. Marié à New York? avant 1905, à Ora Lenz. Décédé à Montréal.

21 — Louis de Gaspé BEAUBIEN (1867-1939). Né à Montréal, fils de Louis Trottier Beaubien (1837-1915), qui fut ministre de l'Agriculture de la P. de Q., (1891-1896), et de Lauretta Stuart (1844-1936) (voir C. Tanguay, *Dictionnaire généalogique*. . . VII, pp. 361-2. Petit-fils du docteur Pierre Beaubien, qui fut député de Montréal en 1843 et de Chambly en 1848, et par sa mère, de sir Andrew Stuart, juge en chef de la P. de Q., en 1885.

Marié à Montréal en 1899 à Justine Lacoste, fille de sir Alexandre Lacoste, aussi juge en chef (1891) de la Province, et fondatrice de l'Hôpital Sainte-Justine de Montréal.

22 — Douglas Stuart McMASTER. Né à Montréal en 1894, fils de William McMaster et de Lucy Green; a épousé en 1918 Ruth Randolph. Associé de O'Brien et Williams, 1919; et de Holt, McMaster & Rankin, 1931; président du Montréal Curb Market en 1942.

23 — Harold Josiah CHILD (fl. 1890-1934). Marié à Montréal en 1912 à Gwendolyn Hadley. Aussi président du Montreal Curb Market, 1935-1937.

24 — Joseph Ernest McKENNA, lieutenant-colonel. Né à Montréal en 1889, fils de William McKenna, marchand, et de Theresa Brennan. Président, également en 1937-'38, du Montreal Curb Market.

25 — Grant JOHNSTON. Né à Montréal en 1886. Marié à Montréal en 1914 à Jean Pollock. Président du Montreal Curb Market, 1934-'38; 1941-'42; 1945-'46.

26 — Raymond ALLAN (1892-1900), de la maison Greenshield and Company. Fils de Ralph Allan (1856-1942), et de Martha Houston, Président du Montreal Curb Market, 1938-1939.

27 — Andrew Stuart BEAUBIEN. Né à Outremont, Montréal, en 1900. (V. *Biographies françaises d'Amérique*, 1950). Fils de Joseph Beaubien (1865-1949), premier maire d'Outremont, et de Joséphine Larue, fille du docteur Hubert Larue, médecin et écrivain de Québec. Marié à Montréal en 1929 à Jeanne Brossard, fille du juge Arthur Brossard (1871-1934) de la Cour supérieure. Neveu de L.-G. Beaubien, précité, (note 21). Associé de la maison L.-G. Beaubien et Cie, dont son

beau-frère, Gerald-George Ryan, est le président (*Biographies françaises d'Amérique, op. cit.*).

28 — Hartland MacDougall PATERSON. Né à Montréal en 1898. Fils d'Alexander et d'Isabelle Paterson. Marié à Montréal en 1929 à Jean Irvine Kennedy.

29 — Jacques FORGET, fils de sir Rodolphe Forget, précité (v. note 10). Né à Montréal en 1907. Marié à Outremont en 1931 à Claire Robichon. Membre de la Maison Forget et Forget (1929). Président (1954) Canadian Stock Exchange (ancien Montreal Curb Market).

30 — Franklin George McARTHUR. Natif de Windsor, Ontario. Marié en 1933 à Ruth Keeler Ferris. Président, Montreal Curb Market, 1948-1950.

31 — James Buchanan WEIR. Né à Montréal 1906, fils de Francis Henry Weir, courtier, et d'Alice Buchanan. Marié à Montréal en 1950 à Aline Lafleur. Président, 1952, Montreal Curb Market.

32 — Ernest Henry McATEER. Marié à Montréal le 5 octobre 1940 à Alice Muriel Kirkpatrick.

33 — Henry Gordon NORMAN. Né à Londres, Angleterre, 1890. Etudes à Londres et à l'Université d'Alberta, comptable agréé, 1914. Marié à Muriel Hill. Associé, Price Waterhouse à Philadelphie. Conseiller, ministère de la Défense, 1940. Ambassadeur du Canada au Vénézuéla, 1952; consul général du Canada à New-York, 1955. Président de la Bourse de Montréal depuis 1956.

¹ Liste et mandats, Secrétariat de la Bourse. Disposition, annotations biographiques et communication de J.-J. Lefebvre.

Document inédit

ACTE DE NAISSANCE DE JEAN TALON

(Qui jusqu'ici était resté inconnu)

“Le VIIIe jour dumois [Janvier] 1626 fut baptisé JEHAN, fils de Mre Philyppe Talon et Anne de Burry sa femme, le parrain Me Jehan Guillaume, chanoine de l'Estienne, la Maraine Anne de Bar.”¹

¹ Arch. mun. Châlons, G G 105, fol. 86, Notre-Dame. Obligeance de M. René Gandilhon, Archives de la Marne et de la Province de Champagne.

Questions

Quel a été le premier homme politique canadien à se faire photographe? Je ne dis pas portraiturer, mais bien photographier.

N.O.A.R.

LAURIER (Wilfrid). — Les peintures et les photos le représentant. Combien existe-t-il de peintures représentant Laurier? Sait-on combien de fois Laurier s'est fait "tirer" chez le photographe?

Victoria de Victoriaville.

LAURIER (Wilfrid). — On me dit que Laurier écrivait beaucoup de lettres de sa main. A-t-on relevé combien il en reste en manuscrit?

Victoria de Victoriaville.

TRAVERSE DE LEVIS. — Existe-t-il des ouvrages sur la traverse entre Québec et Lévis?

REPONSE. — Nous connaissons au moins un ouvrage de M. Pierre-Georges Roy, qui a pour titre *La Traverse entre Québec et Lévis*. L'ouvrage est épuisé depuis longtemps déjà.

L'Editeur

LOTERIES. — Les loteries du curé Labelle. Combien de loteries le curé Labelle a-t-il organisée? Qu'ont-elles rapporté? Furent-elles interdites ou disparurent-elles d'elles-mêmes?

Jéromien

EDITIONS DES RELATIONS. — Où peut-on consulter les éditions originales des *Relations des Jésuites* à Québec et à Montréal?

Tiflis

REPONSE. — A Québec, à la Bibliothèque de l'Université Laval qui en renferme une collection presque complète. Egalement aux Archives de la Province. A Montréal: à la Bibliothèque Saint-Sulpice, à la Bibliothèque de la Ville de Montréal et au Collège Sainte-Marie. M. Daviault à Berthierville, en possède une série assez considérable.

L'Editeur.

LE
GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE
DE QUEBEC

—◆—

Met à la disposition de ceux qui veulent se rendre plus familiers avec l'histoire de leur pays un service de renseignements inépuisables :

Les Archives de la Province de Québec

—◆—

Trop de gens croient que les Archives ne servent qu'aux auteurs ou à ceux qui veulent le devenir.

C'est là une erreur trop répandue, malheureusement.

Les Archives de la Province de Québec se composent, il est vrai, de milliers et de milliers de pièces manuscrites. Mais, en outre des archives manuscrites proprement dites, ce département met à la disposition de tous ceux qui veulent travailler ou s'instruire, une bibliothèque canadienne de plusieurs milliers de volumes et de brochures.

En outre, des milliers de dossiers sur les hommes et les choses canadiennes sont à la disposition des chercheurs et des étudiants.

Un personnel spécialisé, attentif et bien disposé est toujours prêt à aider ceux qui veulent consulter les Archives.

Le service est absolument gratuit. On peut travailler aux Archives de neuf heures du matin à cinq heures de l'après-midi.

ARCHIVES DE LA PROVINCE
PARC DES CHAMPS DE BATAILLES
QUÉBEC
